



Contrat de
Transition
Écologique et
Solidaire



PETR
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ANNEXES AU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

du Pôle d'Équilibre Territorial Rural
(PETR) du Briançonnais, des Écrins, du
Guillestrois et du Queyras



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS





CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

SOMMAIRE DES ANNEXES AU CONTRAT

ANNEXE 1 : FICHES ORIENTATIONS ET FICHES ACTIONS PAR ORIENTATION	4
ORIENTATION STRATÉGIQUE TRANSVERSALE : pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire, animer la dynamique de coopération pour une transition écologique.....	5
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 « Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire »	13
ACTION N°1.1 : Étude préliminaire à la mise en place d'un Pôle d'Économie Circulaire.	17
ACTION N°1.2 : Verger municipal de variétés anciennes	22
ACTION N°1.3 : de la terre à l'assiette	30
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 « Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets »	38
ACTION N°2.1 : Etude préliminaire au vu de l'installation d'une plateforme de co-compostage de boues, bio-déchets et déchets verts.....	43
ACTION N°2.2 : Plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels	51
ACTION N°2.3 : COVADEX (COLlecte et VALorisation des Déchets chez EXtruflex)	59
ACTION N°2.4 : Expérimentation d'une filière de réemploi des matériaux et reste de chantier sur le nord des Hautes Alpes.....	63
ACTION N°2.6 : des Petits Coins de Transition(s)	72
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 « Faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables »	81
ACTION N°3.1 : Production d'électricité sur le Domaine Skiable de Serre Chevalier en combinant trois énergies renouvelables – stockage	85
ACTION N°3.2 : Recherche et Développement Ardoise Photovoltaïque	90
ACTION N°3.3 : Développer les Énergies Renouvelables dans les refuges de montagne	94
ACTION N°3.4 : Projet de gestion et d'utilisation des eaux pluviales de la commune de Briançon avant rejet au milieu naturel	100
ACTION N°3.5 : Etude du potentiel Éolien du col du Prorel	108
ACTION N°3.8 : Défi des familles à énergie et mobilité positives	114
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 « Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en	



émissions de GES en milieu montagnard »	120
ACTION N°4.1 : Mise en place d'une borne éco-compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon.....	126
ACTION N°4.2 : Recrutement d'un chargé de mission « conseiller en mobilité »	131
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 « Promouvoir la rénovation du bâti, des logements et du parc résidentiel de loisirs ».....	136
ACTION 5.1 : Rénovation énergétique performante des logements communaux de Puy Saint André – déploiement sur le territoire du PETR	139
ANNEXE 2 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE	143
ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DE L'ADEME ET DE LA CAISSE DES DEPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES	145



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS
QUEYRAS

ANNEXE 1 : FICHES ORIENTATIONS ET FICHES ACTIONS PAR ORIENTATION



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE TRANSVERSALE : pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire, animer la dynamique de coopération pour une transition écologique

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Orientation stratégique

Le contrat de transition écologique et solidaire du PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras a été construit autour d'initiatives d'acteurs économiques, sources d'innovation et d'ambition pour le territoire. En complément de leur accompagnement individuel, l'objectif de cette orientation est de créer les conditions favorisant la mise en place sous l'égide du PETR d'une dynamique de coopération entre les acteurs publics et privés. Il s'agit de les fédérer par des ambitions partagées autour de la transition écologique et solidaire, comme vecteur de développement du territoire et de renforcement de l'impact positif du CTES.

Il importe, par le dispositif créé, d'amplifier le nombre des projets identifiés à ce stade, en travaillant sur de nouveaux partenariats, de nouvelles synergies, et par le développement d'actions dans des thématiques complémentaires.

Cette fiche contribue à la réalisation de l'ensemble des orientations du CTES, tant concernant les projets définis au lancement de la démarche, que ceux qui s'y inscriront par la suite.

Objectifs

Le CTES doit permettre l'émergence d'une robuste démarche d'animation de tous les acteurs du territoire, leur mise en relation autour de projets communs de développement, avec les garanties d'une cohérence d'actions et d'une coordination efficiente notamment pour une bonne gestion des fonds drainés.



Description de l'orientation

Le PETR demeure un outil dont les missions fédératrices reposent sur l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire, dans un contexte de renforcement de l'intercommunalité. Pour assurer ce rôle déterminant d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des actions, le PETR met en place une ingénierie dédiée aux orientations principales de son contrat.

La prospective via des missions d'expertises, des études, la recherche de synergies en s'appuyant sur la solidarité territoriale (acteurs publics/privés), la mobilisation de fonds et de programmes adéquats favorisent la mise en place d'actions en faveur de la transition économique et écologique du territoire en réduisant sa facture énergétique, en valorisant ses ressources locales, l'emploi et ses savoir-faire.

Maître d'ouvrage/pilote de l'orientation

Le PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras

Liste non exhaustive des acteurs mobilisés

PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

- CC du Briançonnais
- CC du Pays des Écrins
- CC du Guillestrois Queyras

État

- Préfecture

Établissements et opérateurs publics identifiés

- ADEME
- CDC

Europe (Fonds FEADER)

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département des Hautes Alpes



Modalités de mise en œuvre

L'animation et l'appui en ingénierie sont deux composantes essentielles du CTES. Il s'agit de définir les ressources à mobiliser, les acteurs concernés et d'identifier les appuis techniques spécifiques apportés aux porteurs de projets.

1. Pilotage et coordination du CTES et de l'équipe

La mise en place, le pilotage et la coordination du CTES sont assurés par la directrice du PETR. Référente technique pour le territoire du CTES, elle est chargée du suivi du contrat et de ses évolutions, de la réorientation de la stratégie le cas échéant, des relations avec l'État et les partenaires financiers, ainsi que du suivi des objectifs, dont elle rend compte lors de réunions dédiées.

2. L'équipe opérationnelle au PETR

L'équipe CTES du PETR comprend des chargés de mission, présents sur le territoire au service des communautés de communes, des communes, des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui souhaitent se mobiliser dans le cadre du contrat, dans la logique du CTES évolutif. Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs présents pour :

- recenser et suivre les projets en lien avec les orientations définies
- proposer et développer des projets de coopération
- accompagner les porteurs de projets dans la recherche de financements
- mener si besoin les études nécessaires au déroulé du contrat.

Les chargés de mission contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire et à faire émerger les projets.

Deux orientations principales font l'objet d'un travail particulier des chargés de mission :

- **l'économie circulaire** par le biais de l'autonomie alimentaire (Orientation 1) et la gestion des déchets (Orientation 2)
- **les énergies**, sobriété, production et stockage (Orientation 3)

Deux axes transversaux font également l'objet de travaux spécifiques, l'un portant sur **les stations de ski** et leurs projets de transition écologique, l'autre sur **la concertation / communication** autour des projets citoyens. Pour chacun de ces thèmes, les actions principales consistent à :

Pour **l'économie circulaire sociale et solidaire** :

- Mettre en place sur le territoire un programme pluriannuel et ambitieux d'animation de facilitation et d'accompagnement des projets avec l'objectif de créer un cadre de confiance entre les acteurs,
- Créer de l'activité pour les entreprises et les structures de l'économie circulaire et solidaire du territoire,
- Réaliser une cartographie des acteurs et des flux de l'économie circulaire et des synergies possibles sur le territoire.



Pour l'Énergie : **sobriété, production et stockage**

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet dans leur démarche de sobriété d'énergie et dans leur projet sur les énergies renouvelables, avec un focus sur le développement de la production locale d'énergies renouvelables,
- Rédiger un vadémécum des outils et démarches déjà mis en place de l'ensemble du potentiel EnR du territoire,
- Produire des outils de scénarisation transition écologique du territoire, incluant une appropriation des outils existants, sur le principe de Négawatt.

Pour le focus stations de ski

- Suivre les projets des stations qui s'engagent dans la transition écologique par le biais d'actions simples ou de projets plus ambitieux,
- Mettre en relation les stations pour des projets expérimentaux et reproductibles,
- Faire un livret de retour d'expérience et une boîte à outils.

Pour le volet Communication, concertation

- Mettre en place des événements, des réunions, des outils de communication et de vulgarisation, des clubs comme le club climat... pour que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoire prennent connaissance des projets, s'emparent de la dynamique transition écologique et solidaire et deviennent des porteurs de projet.
- Sensibiliser la population via les écoles, collèges et lycées et les entreprises à la sobriété,
- Informer et échanger avec les citoyens sur les projets et actions mises en place par le PETR en innovant si besoin sur les modes de concertation citoyenne et démocratique,
- Réaliser un livret des bonnes pratiques sur la concertation citoyenne dans le cadre de la transition écologique.

Courant 2020, une ingénierie complémentaire à l'adaptation au changement climatique sera reconduite par le biais d'une aide de l'ADEME et cela pour une durée de 36 mois afin de suivre le plan climat air énergie territorial impulsé à l'échelle des 3EPCI par le PETR, un travail sur le logement, notamment par la mise en place d'un dispositif territorial avec les CEE ...

3. L'ingénierie dédiée au CTES porté par le conseil départemental

Dans le cadre de ses missions départementales, **le conseiller en mobilité** travaille sur le volet animation territoriale de l'écomobilité et contribue aux projets des acteurs (collectivités, entreprises ...) du territoire du PETR. Il suit et anime plus particulièrement des réunions et temps de travail notamment sur les voies vertes et le suivi des projets déjà en cours.

Cette action, de niveau départemental, a été initiée lors de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Sur la **partie logement**, le département mettra à contribution ses techniciens déjà en charge de la thématique.



Récapitulatif des moyens humains en ETP

pouvant être soutenus par l'ADEME, l'État, le FEADER et la Région :

	Année 1	Année 2	Année 3	Financier
Pilotage et coordination PÉTR	0,3	0,3	0,3	ADEME/PÉTR
Économie circulaire social et solidaire PÉTR	0,5	0,5	0,5	ADEME/PÉTR
Énergie : sobriété, production et stockage PÉTR	0,5	0,5	0,5	FNADT/PÉTR
Focus station PÉTR	0,2	0,5	0,5	FNADT/PÉTR
Concertation /Communication/ Citoyenneté PÉTR	0,5	0,5	0,5	ADEME/PÉTR
TOTAL PÉTR	2	2,3	2,3	
Eco mobilité Conseil départemental (poste dont le périmètre est départemental)	1	1	1	ADEME/FNADT
TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL	1	1	1	



Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir – calendrier

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
	ANIMATION TERRITORIALE ÉCONOMIE CIRCULAIRE SOCIAL ET SOLIDAIRE	PETR	EN COURS	ADEME	3 ANS
	ANIMATION TERRITORIALE ÉNERGIE SOBRIÉTÉ PRODUCTION ET STOCKAGE POSTE ÉNERGIE	PETR	FAIT	FNADT	JUSQU' EN JUIN 2020
		PETR	EN ATTENTE DE RETOUR DU FINANCEUR	FNADT	À partir de JUILLET 2020
	ANIMATION TERRITORIALE ADAPTATION AU CHANGE- MENT CLIMATIQUE	PETR	EN ATTENTE DE RETOUR DU FINANCEUR	ADEME	COURANT 2020
	ANIMATION TERRITORIALE POSTE DE CONSEILLER EN MOBILITÉ	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	EN COURS	ADEME	3 ANS



Évaluation

Actions	Résultats fixés sur les 3 années du contrat
Concertation Communication et sensibilisation	Organisation d'au moins un forum de l'énergie par année Mise en place d'actions de sensibilisation et communication envers les populations jeunes (école, collège, lycée) Tenue d'au moins 3 réunions du club climat par an Nombre de citoyens mobilisés Nombre d'élus mobilisés Nombre d'entreprises mobilisées
Focus Station	Réalisation d'un livret des actions et expérimentation des actions de transition écologique en station Mise en place de l'animation territoriale de suivi et d'émergence des projets Nombre de projets station suivi
Énergie : sobriété, production et stockage	Rédaction d'un vadémécum des outils et démarches déjà mises en place de l'ensemble du potentiel EnR du territoire Production d'outils de scénarisation transition écologique du territoire sur le principe de Négawatt Animation d'au moins 3 réunions sur le territoire avec les acteurs Émergence d'au moins 3 projets en lien
Économie circulaire sociale et solidaire	Mise en place de l'animation territoriale Émergence du pôle d'économie circulaire du Briançonnais Rendu de la cartographie des acteurs et des flux de l'économie circulaire et des synergies possibles sur le territoire Nombre de boucles d'économie circulaire Nombre d'emplois préservés ou créés Nombre d'essaimages de projets réalisés (duplication de projets existants avec ou sans adaptation au territoire) Animation d'au moins 3 réunions sur le territoire avec les acteurs Émergence d'au moins 3 projets en lien
Eco mobilité	Mise en place de l'animation territoriale Émergence de projets structurants Nombre d'emplois préservés ou créés Nombre d'essaimages de projets réalisés (duplication de projets existants avec ou sans adaptation au territoire) Animation d'au moins 3 réunions sur le territoire avec les acteurs Émergence d'au moins 3 projets en lien Mise en place d'au moins 3 actions de communication et de sensibilisation
Logement	Mise en place de l'animation territoriale



	<p>Émergence de projets structurants Nombre d'emplois préservés ou créés Nombre d'essaimages de projets réalisés (duplication de projets existants avec ou sans adaptation au territoire) Animation d'au moins 3 réunions sur le territoire avec les acteurs Émergence d'au moins 3 projets en lien Mise en place d'au moins 3 actions de communication et de sensibilisation</p>
--	---



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 « Pour une alimentation saine
et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière
d'autonomie alimentaire »

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Contexte et objectifs :

L'enclavement du territoire et sa très faible autonomie alimentaire génère un fret important de produits alimentaires. Par ailleurs, le territoire dispose d'un climat montagnard, d'un ensoleillement exceptionnel et de structures d'insertion actives et bien implantées. Dans ce contexte, l'objectif du territoire est de développer un projet territorial adapté à ce contexte et basé sur une production et une consommation alimentaires locales.

Dans la perspective de la mise en place d'un Programme Agro-alimentaire Territorial, l'objectif est de combiner la transition écologique, la solidarité avec l'insertion par les activités, la réappropriation par les habitants et les acteurs du territoire et le changement de comportements dans une logique intégrée et transversale avec les acteurs du territoire (agriculteurs locaux, collectivités, entreprises, habitants).

Il permettra de redynamiser la filière agricole en particulier maraîchère et concernera de façon transversale différentes problématiques : déchets, transports, énergie, insertion...

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement d'un ou plusieurs pôles d'économie circulaire associant collecte des déchets fermentescibles, bio méthanisation, alimentation d'un réseau de chauffage pour serre, maraîchage, légumerie et conserverie, distribution dans les filières de restauration collective (hôpital et écoles ...)
- le développement des circuits courts dans le domaine de l'alimentation
- la sensibilisation des citoyens à l'alimentation via des actions notamment celle mise en place par le parc naturel régional du Queyras et environnement et solidarité
- l'appui à des dynamiques déjà mises en place comme l'action resto 'Co du collège Les Garçons à Briançon, et les actions de la fondation Édith Seltzer.
- une animation territoriale mise en place par le PETR sur cette orientation



- la mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Principaux enjeux :

- Développer l'économie circulaire
- Développer les circuits courts
- Développer l'économie sociale et solidaire

Résultats globaux attendus au terme du CTES

Catégorie d'indicateurs	Indicateurs
Impact sur l'autonomie alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement l'autonomie alimentaire du territoire en satisfaisant les besoins des structures de restauration collective locales (Bilan de l'autonomie alimentaire des structures de restauration collectives du territoire)• Bilan production locale/besoin• Réduction de la consommation des terres agricoles pour le développement tertiaire ou industriel
Impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Valorisation des déchets fermentescibles• Lutte contre le gaspillage alimentaire• Développement des pratiques agricoles respectueuses de la santé des producteurs et des consommateurs avec un impact maîtrisé sur l'environnement
Impact sur l'économie	<ul style="list-style-type: none">• Gain économique pour le territoire• Innovation/développement
Impact social	<ul style="list-style-type: none">• Impact sur l'emploi/réinsertion• Associer les citoyens à la transition écologique



Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

- CC du Briançonnais
- Commune de Villard-Saint-Pancrace

État

- DIRECCTE
- DREAL
- DDT

Établissements et opérateurs publics identifié

- CDC – Banque des territoires
- ADEME

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département des Hautes-Alpes

Exemple d'autres acteurs potentiels

- CPIE Environnement et Solidarité
- Collège Les Garçons
- Fondation Edith SEILTZER
- Chambre d'Agriculture
- SAFER
- GERES

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique
- Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Élaboration d'un Programme Agro-alimentaire Territorial (PAT)



Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
1.1	Pôle d'économie circulaire	CCB	En cours		
1.1.1	Étude flash de cadrage	PETR	Terminé	Caisse des Dépôts et Consignation	
1.1.2	Création des serres bioclimatiques		En projet		
1.1.3	Création d'une légumerie et d'une conserverie		En projet		
1.1.4	Création d'une unité de méthanisation		En projet		
1.1.5	Création d'un pôle d'économie bio-circulaire – hub échange paysan		En projet		
1.2	Verger municipal de variétés anciennes <i>Intégré le 4/12/2019</i>	Mairie de Puy Saint André	En cours	Mairie de Puy Saint André	
1.3	de la Terre à l'assiette <i>Intégré le 4/12/2019</i>	PNRQ / Environnement et Solidarité / / comité départemental d'éducation à la santé / l'association REC.	En cours	LEADER	



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°1.1 : Étude préliminaire à la mise en place d'un Pôle d'Économie Circulaire

Projet rattaché à l'orientation : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire
exemplaire en matière d'autonomie alimentaire

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

PETR Briançonnais, Écrins, Guillestre, Queyras.
LEROY Pierre, Président.

Le projet en un mot

Une étude préliminaire à la mise en place d'un pôle économie circulaire va être conduite sous
la forme d'une étude flash (réalisée par la Caisse des Dépôts et des Consignations).

Elle vise à :

- Identifier le ou les porteurs du ou des projets.
- Préciser le projet et les interactions des acteurs.
- Réaliser une pré-étude foncière.
- Évaluer les investissements des différentes étapes.
- Évaluer la viabilité financière du modèle.
- Établir un calendrier de réalisation.

Description détaillée du projet

Le projet de pôle d'économie circulaire s'inscrit dans un objectif d'autonomie alimentaire, qui
est, comme dans beaucoup de territoires en France, très réduite au sein du Grand
Briançonnais. La déprise agricole est très importante sur le territoire et est augmentée par
l'activité touristique.

Le projet consiste donc à redynamiser la filière agricole et en particulier maraîchère au sein
des trois vallées.



Ce premier projet répond de façon transversale à cet objectif en y associant les problématiques des déchets, du transport, de l'énergie et de l'Insertion.

Concrètement, l'organisation d'une collecte à cheval des déchets alimentaires des restaurants et cantines de la ville de Briançon alimenterait un site de compostage à Villard Saint Pancrace. Une partie de ces déchets pourrait être méthanisée pour envisager le chauffage de serres agricoles installées sur le site, chauffage indispensable dans un tel site de montagne.

Environnement et Solidarité, Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement et entreprise d'Insertion, organiserait l'activité de maraîchage sur le site.

Afin d'optimiser l'activité, une légumerie et une conserverie seraient créées sur place.

Les légumes transformés seront transportés vers le Centre Hospitalier de Briançon ainsi qu'au Centre Lepoire (1 000 repas/ jour).

De plus, l'eau des canaux d'arrosage, existant sur le site pourraient être turbinée pour satisfaire les besoins énergétiques du site.

Calendrier prévisionnel

L'étude préliminaire (étude flash) sera menée au printemps 2019. Elle permettra d'identifier la temporalité nécessaire à la mise en place du pôle.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La Caisse des Dépôts et des Consignations	Faire l'étude préliminaire (étude flash)	Printemps 2019	Acquis	Rendu de l'étude octobre 2019
Communauté de Communes Briançonnais	Services déchets et transports : Organiser la collecte à cheval des déchets alimentaires. Participer à la mise en place du site de compostage. Mettre en place une étude technico économique	Selon les résultats de l'étude	Le 25 novembre la CCB a voté la mise en place d'une étude technico économique en mars 2020	Rédaction du cahier des charges de l'étude et obtention des résultats
Commune de Villard-Saint-Pancrace	Assurer la disponibilité foncière pour la mise en place du pôle (PLU)	Selon les résultats de l'étude		
CPIE Environnement et Solidarité	Organiser les activités de maraîchage sur le site	Selon les résultats de l'étude		
Chambre d'agriculture	Sélectionner les maraîchers pour l'installation, suivre la dynamique agricole.	Selon les résultats de l'étude		
SAFER	Animer le volet foncier	Selon les résultats de l'étude		
GERES	Mettre en place les serres agricoles	Selon les résultats de l'étude		

Restaurateurs locaux et cantines	Participer à la mise en place de la récolte des déchets alimentaires : stockage des déchets pour la collecte.	Selon les résultats de l'étude		
Centre Hospitalier et Centre Lepoire	Consommer les produits issus de la production maraîchère/légumerie/conserverie	Selon les résultats de l'étude		
DIRECCTE	Mettre en lien des personnes en situation d'insertion et de handicap avec les activités du projet (maraîchage, légumerie, conserverie, etc.)	Selon les résultats de l'étude		

Budget prévisionnel

Montant total : 20 000€

Description des coûts :

Réalisation de l'étude préliminaire (étude flash).

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Caisse des dépôts et consignations	20 000 €		20 000 €		



Objectifs et évaluation

À minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans

Libellé indicateur	Source modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Production / rentabilité du projet	Étude et préféabilité		
Dossier d'autorisation			



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°1.2 : Verger municipal de variétés anciennes *Intégration au CTES le 4 décembre 2019 (second Comité de Pilotage)*

Projet rattaché à l'orientation : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire
Dernière date de mise à jour : 4 décembre 2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Puy Saint André
Nom, prénom, fonction : LEROY Pierre, Maire de Puy Saint André

Le projet en quelques mots

L'action consiste à créer un verger municipal composé de variétés anciennes. Cela permettra notamment la préservation du patrimoine génétique de variétés de fruitiers, et la production de produits locaux, et sans pesticide.

Description détaillée du projet

Le contexte : la déprise agricole du Briançonnais depuis de nombreuses années génère des impacts importants au niveau local, amplifiés par le changement climatique (risque d'incendie, impact paysager, baisse de l'autonomie alimentaire, perte des savoirs ancestraux et disparition de variétés anciennes). L'adaptation au changement climatique passe par la réappropriation du territoire, à travers l'apprentissage des techniques ancestrales de culture, la réutilisation d'anciennes variétés de semences plus adaptées au territoire, la recherche du patrimoine naturel historique, le développement du lien social, de la **pédagogie et de la connaissance**. La diversification des cultures est indispensable au maintien de la biodiversité, et donc à l'autonomie alimentaire du territoire.

D'autre part, la commune de Puy-St-André a déjà mené des opérations de plantation de pins cembro et de mélèzes dans la réserve Naturelle Régionale des Partias, dont certaines en partenariat citoyen avec le soutien de la Ligue de Protection des Oiseaux. Des recherches sont actuellement menées par l'INRA à Puy Saint André, sur l'impact du changement climatique en



zone de montagne sur la pousse du mélèze.

Enfin la commune a acquis 42 hectares de parcelles agricoles par l'intermédiaire de biens vacants sans titre ni maître. Un certain nombre de ces parcelles sera mis à disposition par la commune dans le but de créer un verger communal de sauvegarde, et permettre ainsi que des études scientifiques de géotypage soient menées. Ce projet de recherche a pour objectif le maintien de la biodiversité par l'identification des variétés locales.

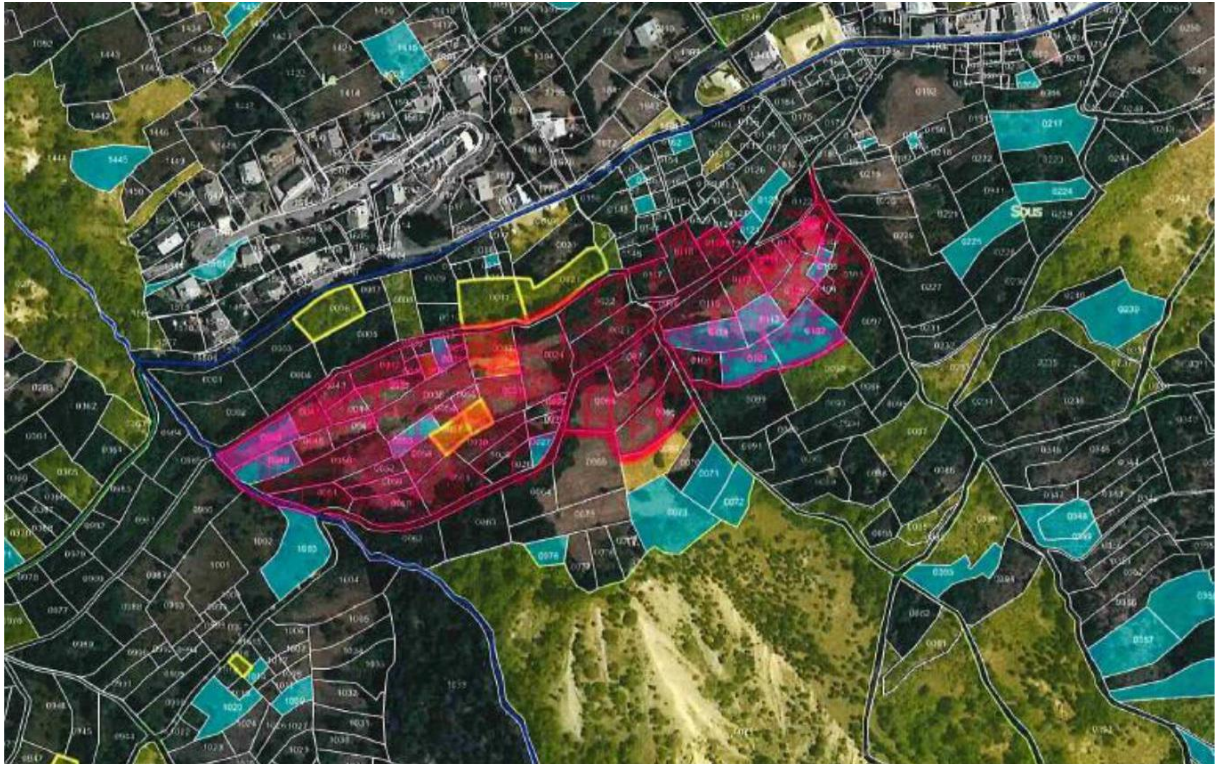
La production sera destinée directement aux habitants qui pourront venir récolter les fruits eux-mêmes. Une association composée de citoyens de la commune et des alentours animera des activités autour des vergers : formations sur l'entretien, la greffe, la plantation, atelier cuisine, circuit d'interprétation dans le village, ... Le but étant de réunir le plus de personnes possible et de les sensibiliser à la réappropriation de la production alimentaire.

Des collégiens du Collège Les Garcins participeront à la plantation des arbres fruitiers.

1^{ère} phase : définition et démarrage du projet (été 2019 - printemps 2020)

Le 25 juin, deux représentants des Croqueurs de Pommes (de l'antenne locale *Alpes Latines*) sont venus à Puy-Saint-André pour observer les terrains susceptibles d'accueillir des vergers. Il a été identifié en particulier **3 zones situées sous la partie haute du village**. Ces zones sont desservies par des sentiers larges, et proches de canaux. Etant à proximité du village, elles facilitent **l'appropriation du projet par les habitants**.

Sur les zones choisies se situent des parcelles vacantes appartenant maintenant à la commune. L'éclatement parcellaire étant important, il est nécessaire de faire un travail de remembrement. La SAFER, représentée par Jean-Marie Digue, directeur départemental, se charge de **l'animation foncière en 2019 et 2020**.



Une **association sera créée** afin de structurer la gestion de ces vergers.

L'association Croqueurs de Pommes animera des **formations** à la greffe, à la taille et à la plantation en avril 2020.

Une commande de **500 arbres fruitiers** en 2020-2021 sera faite à Croqueurs de Pommes.

En fonction des parcelles réunies suite à cette animation, que la **commune met à disposition gratuitement**, il est prévu de planter les premiers arbres fruitiers **à l'automne 2020 (une centaine)** avec la participation des habitants. Les Croqueurs de Pommes fourniront les plants des variétés adaptées à la situation des terrains. A cette occasion, 50 collégiens du collège Les Garcins viendront sur place pour contribuer à la plantation de ces arbres.

Il est aussi prévu de **protéger chacun des plants** pour éviter les dégradations faites régulièrement dans le secteur par les chevreuils et les cerfs.

L'association investira dans le **matériel** nécessaire à l'entretien des vergers.

Des adhérents des Croqueurs de Pommes sont sur le Briançonnais. Ils seront sollicités, ainsi que les citoyens bénévoles, pour organiser des **animations autour des plantations** en octobre : atelier cuisine, reconnaissance des variétés,... Ce moment sera une opportunité pour construire des partenariats : Ligue de Protection des Oiseaux, Croqueurs de Pommes, Réserve des Partias, INRA ...

2^{ème} phase : déploiement (2021)

En fonction de l'avancement de l'animation foncière, il est prévu de planter **les restes des 500 arbres fruitiers en avril 2021.**



Il sera aménagé autour des vergers un **circuit d'interprétation** : aires de pique-nique, signalétique à but pédagogique, réaménagement des sentiers, « cabane des communs ». Le circuit d'interprétation intégrera les canaux communaux, les installations énergétiques de Puy-Saint-André, les vergers, les exploitations maraichères en permaculture, la ferme biologique. La thématique générale sera la réappropriation des communs par les habitants et leur autonomie énergétique et alimentaire.

Dans un but de suivi scientifique de l'évolution des variétés anciennes de fruitiers sur le territoire, une opération de génotypage aura lieu en partenariat avec l'INRA d'Angers. Cela permettra de répertorier rigoureusement les espèces présentes sur les vergers de la commune.

Un **animateur** sera recruté afin de promouvoir la réappropriation de la production alimentaire par les habitants. Sa présence sera primordiale lors de la **période touristique**, et s'inscrit dans une démarche d'éco-tourisme local. Il sera aussi chargé d'organiser des stages de formation : comment planter, greffer, tailler, cueillir, confectionner des paniers en osier, ...

La première récolte aura lieu en octobre 2021 : un évènement festif sera organisé à cette occasion.

Calendrier prévisionnel

25 Juin 2019	Etude des sites adaptés (INRA et Croqueurs de Pommes)
2019-2020	Animation foncière par la SAFER pour rappeler des parcelles
20 janvier 2020	Réunion publique participative pour construire le projet avec les citoyens
Avril 2020	Week-end de formation par Croqueurs de Pommes
Printemps 2020	Création de l'association Animation d'un groupe de citoyens moteurs
Printemps-automne 2020	-Fabrication de 500 protections pour les plants -Commande de 500 arbres
Octobre 2020	Premières plantations des fruitiers avec mobilisation des citoyens et collégiens
Déc 2020 – mai 2021	Aménagement du sentier d'interprétation Réalisation des panneaux et affiches
Avril 2021	Plantation des derniers fruitiers, et études de génotypage
Avril-octobre 2021	Travaux du sentier pédagogique de la transition Recrutement d'un animateur Organisation de formations, d'évènements
Automne 2021	Évènement festif autour de la cueillette : fabrication de jus de pomme, confection de paniers en osier, ateliers cuisine, exposition, ...

Des ateliers du goût pourront être organisés en fonction des récoltes.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Les Croqueurs de pommes	Organiser les activités de plantation sur le site/Mettre en place le verger/Mise à disposition d'adhérents	2020	En discussion	Rédiger une convention
SAFER	Animation foncière	2019-2020	En discussion	
Collège Les Garcins	Participation de 50 élèves aux activités de plantation et génotypage	2020	En discussion	Rédiger une convention
L'INRA	Réaliser des études de génotypage	Avril 2020	[à discuter]	
La Société Alpine de Protection de la Nature + LPO	Accompagner les activités de plantation en mettant à disposition des bénévoles		[à discuter]	
La Mairie de Puy Saint André	Assurer la disponibilité foncière pour la mise en place du verger ; participer au financement de l'opération et met à disposition gratuitement les parcelles	2020	En discussion	Valider le projet et l'enveloppe en conseil municipal

Budget prévisionnel

Montant total : 50450€ + 500€/an en entretien

Description des coûts :

Mise à disposition du foncier (estimation de 3 hectares à 0,50€/m², à confirmer avec précision par la SAFER) : 15000 €

Mise à disposition personnel technique : 500 euros / an (pour l'entretien)

Achat de matériel de protection et d'irrigation : 1500€

Achat des plants : 5000€

Aménagement du sentier pédagogique (signalétique, aire de pique-nique, cabane, accessibilité du sentier) : 20000€

Étude génotype par l'INRA : 3000€

Animation formation 2020 : 1000€

Recrutement d'un animateur (service civique) pour 2020 : 3750€

Mobilisation d'un bus scolaire d'une capacité de 50 élèves pour 2 jours (plantation et greffe) : 1200€



Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Mairie de Puy Saint André	4 000€ (prévisionnel) 15000€ de terrain				
Autres financeurs					



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Nombre d'arbres plantés	[Nbre d'arbres]	0	500
Nombre de bénévoles qui ont contribué	[Nbre de bénévoles]	0	
Nombre d'habitants touchés par les événements organisés	[Nb habitants]	0	
Production alimentaire	[Tonnage]	0	
Surface mise à disposition par la commune	[ha]	0	
Augmentation de la surface de terres agricoles	[ha]	0	
Emplois locaux	[Nbre]	0	
Nombre d'heures de formation	[Nbre d'heures]	0	



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°1.3 : de la terre à l'assiette

Intégration au CTES le 4 décembre 2019 (second Comité de Pilotage)

Projet rattaché à l'orientation : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire

Dernière date de mise à jour : 4 décembre 2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre le Parc naturel régional du Queyras (chef de file), Environnement et Solidarité, le comité départemental d'éducation à la santé et l'association REC.

Le projet en un mot

Le projet propose deux axes de travail :

Le premier porte sur l'éducation à l'alimentation. Il vise par la rencontre, avec différents intervenants de la chaîne alimentaire et des apports sur la nutrition et le lien entre agriculture et territoire, à permettre aux enfants de produire un film d'animation sur le thème de l'agriculture et l'alimentation.

Le second, sur la restauration collective, a pour ambition de mettre en réseau et accompagner les professionnels pour favoriser l'approvisionnement en produits bios et locaux.

Description détaillée du projet

Objectifs du projet :

Le projet s'inscrit dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le PNR du Queyras. Il vise à répondre à un certain nombre d'attentes d'un « collectif de la transition » regroupant l'ensemble des porteurs d'initiatives responsables et durables pour le territoire. Ce collectif s'est constitué dans le cadre d'un projet précédent financé par la Région intitulé « valorisation des ressources du territoire ». Ce collectif est au cœur de la définition du PAT.

Les objectifs principaux du PAT sont de relancer l'économie alimentaire pour dynamiser notre



territoire et améliorer les performances sociales, économiques, environnementales et culturelles de notre système alimentaire.

Ce projet co-construit avec le CoDES 05 (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé des Hautes-Alpes), l'association Environnement & Solidarité (labellisée CPIE Haute-Durance, centre permanent d'initiatives pour l'environnement), l'association REC (Réalisation, Événement, Création), le PNRQ (Parc naturel régional du Queyras) et le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) vise les objectifs suivants :

Favoriser l'appropriation par les élèves des problématiques agricoles et alimentaires,
Diffuser l'œuvre des enfants pour toucher un large public et progresser dans le changement de pratiques,
Valoriser l'alimentation de qualité et l'agriculture locale,
Valoriser les métiers de la production agricole et de la restauration collective,
Accompagner la création de lien entre les acteurs de la restauration hors domicile du territoire pour décroïsonner et faciliter l'instauration de circuits courts.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention. Il permet de bénéficier et de croiser les nombreuses expériences des différents partenaires et de jouer la complémentarité sur les différentes thématiques : nutrition et alimentation, environnement, paysages, agriculture, animation, réponse aux besoins et accompagnement de projet.

Contenu du projet (contexte, actions envisagées) :

La restauration collective constitue un levier intéressant pour les collectivités dans une perspective de relocalisation de la production et de la consommation. Dans cet esprit et en écho au programme d'actions esquissé par le collectif de la transition agricole et alimentaire le projet s'articule autour de deux axes : le premier portant sur l'éducation à l'alimentation et le second sur la mise en réseau des acteurs de la restauration collective.

1. Premier axe : l'éducation à l'alimentation

1.1. Le cœur du projet

- Rendre les enfants acteurs dans leur environnement, leur donner la parole, les impliquer,
- Leur permettre de prendre conscience de la provenance des aliments, de toutes les étapes du système alimentaire en échangeant avec les acteurs locaux,
- Etablir des liens avec les autres écoles à travers un site internet et leurs différentes réalisations autour du projet,
- Réaliser une œuvre collective sous forme d'un film d'animation pour raconter une histoire liée aux témoignages et aux expériences initiées lors de ce projet,
- Relater chaque initiative à travers un film pour témoigner des rencontres et des initiatives sur leur territoire.

1.2. Déroulement du projet

Un appel à candidature sera lancé dès la rentrée scolaire en direction des écoles du territoire. Cet appel à candidature permettra de retenir 5 écoles volontaires, une classe de cours moyen pilote sera bénéficiaire de l'action au sein de chaque école. Une attention sera portée pour qu'il y ait une bonne couverture territoriale et représentation des bassins de vie du PETR.



Une rencontre sera organisée avec les équipes éducatives des écoles, en présence des partenaires intervenants (CoDES 05, CPIE, Association REC, PNRQ), afin de présenter le projet, d'échanger sur les spécificités rencontrées, d'affiner le contenu d'intervention, ou encore de procéder à la planification des séances. L'objectif étant ici de faire intégrer ce projet comme un réel projet d'établissement.

Le projet se présentera en plusieurs étapes :

- la première étape comportant des apports de connaissances sur l'équilibre alimentaire, les règles de saisonnalité, de circuits courts, de modes de consommation locale, l'agroécologie, le lien entre l'agriculture et l'environnement proche.

La durée de cet atelier sera de deux fois deux heures en classe entière.

- la seconde étape vise la découverte active par les élèves de l'alimentation locale grâce à un travail d'enquêtes et de cartographie.

La durée de cet atelier sera de deux heures en classe entière.

- la troisième étape permettra la rencontre avec des professionnels de l'alimentation (producteurs de semences, agriculteurs, personnel de cantine, élu en charge de la cantine, un commerçant, paysagiste...). Au-delà des informations reçues, cette rencontre vise à valoriser l'acteur rencontré et la mise en place d'une expérimentation concrète (participation à une étape de la culture, analyse de la terre, participation à la traite, à la fabrication d'un fromage, à un atelier cuisine...). Les enseignants et enfants pourront solliciter des personnes de leurs connaissances. Plusieurs problématiques pourront être abordées : origine des aliments, fonctionnement d'une ferme, influence de l'agriculture dans le paysage, place de la préparation du repas et partage d'un repas.

Ce moment sera filmé afin de pouvoir relater aux autres participants les expériences vécues.

Un portrait sera réalisé en vidéo de la rencontre des enfants avec la personne choisie.

La durée de l'atelier sera de 3 heures en classe entière sur site.

- la quatrième étape consistera en un atelier de pratiques artistiques autour du cinéma d'animation. Conter pour la création d'une histoire, faire de la musique pour la création d'une bande son, faire de l'art plastique pour les décors et les personnages et animer pour la réalisation d'un film d'animation. A partir des expériences vécues dans les ateliers précédents, une conteuse créera avec les enfants une petite histoire qui évoluera comme des épisodes dans chaque école. Cet atelier se déclinera dans toutes les écoles participant au projet. L'histoire mettra en valeur notamment les produits locaux produits sur chaque village.

A la suite de cet atelier, à partir du récit inventé par les enfants et la conteuse, la réalisatrice créera avec les enfants un film d'animation qui comme le récit se déclinera dans chaque école. Enfin, pour sonoriser ces films, des musiciens interviendront dans chaque classe pour créer la musique, les bruitages et les dialogues.

La durée totale de cet atelier sera de 36 heures par classe.

Trois exemples de films réalisés par des écoles du territoire qui ont fait appel à l'association REC et à la réalisatrice Sophie Kahn compétentes en réalisation audio-visuelles notamment



auprès des enfants et connues du réseau de l'éducation nationale :

- <https://vimeo.com/223570551>
 - <https://vimeo.com/271997154>
 - <https://vimeo.com/223741423>
- La dernière étape portera sur la diffusion et la valorisation du travail réalisé par les enfants. Au-delà des temps conviviaux clôturant l'année scolaire, le territoire fourmille de manifestations qui constituent autant d'opportunités de valorisation : foires agricoles de Serre Chevalier, de la Saint Luc à Guillestre, de la Saint Mathieu à Château Ville Vieille, aux Agnelles à Ceillac, festival AlimenTerre coordonné sur le Grand Briançonnais par le CPIE, festival potes de marmots à Guillestre... L'équipe projet s'est rapprochée de cinémas pour proposer en court métrage les films d'animation. Enfin, l'éducation nationale et la DRAC seront approchées pour étudier d'autres sources de valorisation. Il sera étudié les possibilités de diffusions des films auprès des écoles du territoire.

Sensibiliser les enfants aux enjeux de la consommation de produits locaux n'a de sens que si la restauration collective est engagée dans ce processus. Cette nécessaire cohérence se trouve dans les deux axes du projet.

2. Second axe : Mise en réseau des acteurs de la restauration collective

2.1. Les enjeux de la restauration collective et les objectifs du projet

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire adoptée le 2 octobre dernier impose une augmentation des produits bio, équitables et de qualité dans les cantines publiques. Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis devront comprendre 50% de produits « prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales » ou « issus de l'agriculture biologique ou bénéficiant d'autres signes de qualité ». A cette même échéance, les produits biologiques devront représenter au moins 20% des produits utilisés dans les repas. La loi propose également l'expérimentation d'un menu végétarien une fois par semaine.

La restauration collective est un formidable levier de la transition agricole et alimentaire pour les collectivités territoriales. « Au travers de la restauration collective, les villes disposent d'un moyen de construire des normes sociales, déterminants fondamentaux des comportements. La cantine n'est pas seulement un lieu pour se nourrir, c'est aussi un lieu d'apprentissage des règles du repas, du vivre ensemble, du respect, de la nutrition. Un enfant qui mange à la cantine entre 4 et 18 ans prend plus de 200 repas qui conditionneront ses routines alimentaires et sa nutrition » (Bricas Nicolas, 2017).

Il existe un certain nombre de « locomotives » sur notre territoire. Citons pour exemple la commune de Briançon dont la cantine scolaire a obtenu le label Ecocert « 3 carottes » en 2019 (cf. fiche Resolis : la ville de Briançon : une politique alimentaire en faveur d'une restauration scolaire responsable et durable ». Cette initiative est particulièrement intéressante car son



ambition importante se fait à un prix raisonnable.

Les objectifs de notre projet portent sur :

- La mise en réseau et l'accompagnement des professionnels,
- L'essaimage d'une politique visant l'approvisionnement en produits bio et locaux au sein des communes volontaires du territoire.

S'investir dans la restauration collective répond à de multiples enjeux. Le guide pratique « favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective » réalisé par le ministère de l'agriculture les recensent :

- Des enjeux de développement économiques locaux : retrouver le moteur qu'est l'économie alimentaire pour le dynamisme et l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources locales. Ce projet sera une contribution à la reconnaissance des savoir-faire agricoles et au renforcement de l'identité locale et de son image.
- Des enjeux éducatifs : la restauration collective constitue un levier pédagogique pour l'éducation au développement durable et au territoire, la découverte de l'équilibre et la diversité alimentaire, le développement du goût par le plaisir.
- Des enjeux citoyens : l'éducation des enfants peut permettre de toucher les parents et développer de nouvelles habitudes alimentaires en prenant en compte le développement local, la biodiversité et les paysages, la dimension éthique de la consommation.
- Des enjeux professionnels : les équipes de restauration jouent un rôle dans l'éducation et s'en trouvent valorisées.
- Des enjeux réglementaires enfin : la composition avec la réglementation pour proposer des repas qualitatifs.

2.2. Déroulement du projet

Le projet se présentera en plusieurs étapes :

La première est le diagnostic des besoins des acteurs :

Une réunion participative à l'attention des professionnels de la restauration, des élus et décideurs permettront de partager les enjeux et contexte justifiant de s'engager dans cette démarche, favoriser l'interconnaissance les acteurs et leurs pratiques, identifier les besoins et sujets nécessitant un accompagnement.

La seconde étape consiste en la création d'outils d'échange :

Un point sur les usages du numérique des utilisateurs et les outils réseau existants permettra la création et la mise en place d'une plateforme collaborative qui sera corrélée avec un site internet à venir dédié à la démarche de projet alimentaire territorial.

Cette étape réunira les acteurs de la restauration mais également les professionnels de la production, transformation et distribution.

La troisième étape doit répondre par le biais d'ateliers aux attentes soulevées dans l'étape 1. Cinq ateliers participatifs seront organisés pour lever les freins identifiés, partager des expériences et compétences, co-construire des solutions. En fonction des sujets traités, des



intervenants extérieurs pourront être sollicités.

La quatrième étape consiste à participer à la dynamique plus large du projet alimentaire territorial mené par le PNRQ et le PETR.

L'idée est d'assurer le lien avec l'ensemble des "briques" du PAT, de contribuer à nourrir de nouveaux axes de travail et de mener une réflexion sur la valorisation de ce travail.

La dernière étape prévoit un accompagnement des porteurs de projets dans les initiatives qui auront émergé des ateliers.

L'accompagnement portera sur l'animation de la dynamique collective, l'accompagnement à la recherche de financement, le montage administratif et financier d'une proposition en réponse à un appel à projet.

La précédente programmation Leader a été l'objet d'action sur ces thématiques. La Communauté de Communes du Briançonnais a ainsi réalisé un certain nombre d'actions en faveur des circuits courts dans la restauration collective et traditionnelle. Une série d'ateliers a été réalisée par le PETR, dont un animé par le CPIE. Ce projet s'inscrit dans la continuité de ces projets en revisitant et actualisant les sujets.

Le Département des Hautes Alpes candidate à l'appel à projet PAT de la Région avec un projet dénommé "Vers une restauration collective bio et alpine en lien avec la production et les territoires". Cette candidature s'appuie sur les missions régaliennes du Département et une articulation sera recherchée entre les démarches.

De même avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur qui s'est dotée de moyen humain pour progresser dans le consommateur local au sein de ses lycées.



Calendrier prévisionnel

Calendrier axe 1

Début de l'opération : 1er septembre 2019

Date prévisionnelle fin de l'opération : 30 décembre 2020

Calendrier axe 2

Début de l'opération : 1er septembre 2019

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 décembre 2020



Budget détaillé / plan de financement

Coût total du projet		... € (HT)	... € (TTC)
<i>Frais salariaux</i>			
	PNRQ chef de file		7 518 €
	CPIE Partenaire		15 610 €
	CODES Partenaire		18 130 €
	Association REC Partenaire		15 725 €
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>			9 163 €
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement</i>			1 700 €
<i>Prestations de services</i>			12 000 €
<i>Equipements et matériels</i>			
<i>Logiciels informatiques</i>			
<i>Communication</i>			
<i>Location de salle, matériel</i>			
<i>Fournitures et travaux</i>			
<i>Travaux d'aménagement</i>			
<i>Aménagement extérieur</i>			
<i>Certification et dépôts de brevets</i>			
<i>Formation</i>			

Objectifs et évaluation

L'évaluation sera réalisée tout au long du projet. Elle s'attachera à analyser la qualité du processus de mise en œuvre et à vérifier l'obtention des résultats attendus.

Axe 1 :

Processus : Nombre d'écoles concernées par l'action, nombre d'enfants bénéficiaires de l'action, nombre de professionnels bénéficiaires de l'action, qualité du partenariat avec les écoles bénéficiaires de l'action, nombre de séances réalisées, contenu des séances réalisées, degré de satisfaction des partenaires, degré de satisfaction des enfants, volonté de poursuivre le partenariat.

Résultats : Mise en place de cette expérimentation auprès des écoles, Type de compétences acquises par les enfants, Retombée de l'action sur les parents, Production du film comportant le travail réalisé avec les enfants.

Une évaluation globale du projet sera réalisée avec la production d'un bilan mettant en évidence l'ensemble du processus de construction, les points forts et les difficultés rencontrées, les leviers d'action, et l'articulation entre les objectifs du projet et les résultats



obtenus.

Axe 2 :

Processus : Nombre de professionnels mobilisés, type de professionnels mobilisés, qualité du partenariat, nombre d'ateliers réalisés, type de besoins recensés, contenu des ateliers participatifs, degré de satisfaction des partenaires, degré de satisfaction des professionnels, volonté de poursuivre le partenariat.

Résultats : Mise en place de cette expérimentation auprès des professionnels, création de la plateforme de partage et d'échanges, type de compétences acquises par les professionnels, impact de l'action sur les pratiques professionnelles, perspectives en matière d'accompagnement, évolution de l'approvisionnement en produits locaux, amélioration globale de la qualité de la restauration collective.

Une évaluation globale du projet sera réalisée avec la production d'un bilan mettant en évidence l'ensemble du processus de construction, les points forts et les difficultés rencontrées, les leviers d'action, et l'articulation entre les objectifs du projet et les résultats obtenus.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS
QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 « Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets »

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Contexte et objectifs :

En territoire de montagne, la gestion des déchets, généralement de faible volume au vu de la densité de population, entraîne des déplacements conséquents (en termes de distance et de temps de route) dans des conditions parfois difficiles (passage de col, circulation difficile en période hivernale ...). Ce non-sens écologique et économique conduit les élus et les professionnels à se mobiliser autour de la gestion des déchets et développer l'économie circulaire. Les trois communautés de communes du territoire sont d'ailleurs lauréates de l'appel à projet territoire « zéro gaspillage – zéro déchet ».



À l'échelle du PETR, deux catégories particulières de déchets apparaissent prioritaires pour développer une économie circulaire répondant aux besoins du territoire et limiter le transport routier :

- les déchets verts / boues de station d'épuration et biodéchets à travers le développement d'un compostage local avec utilisation sur place des composts produits
- les déchets issus du BTP pour développer le tri, la revalorisation et le réemploi

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement d'une plate-forme de compostage des déchets verts et des biodéchets à l'échelle du territoire
- le développement de plate-forme de recyclage/tri des déchets du BTP
- la création d'une ressourcerie 2.0
- les actions de la Miraille associant recyclage et réinsertion
- les actions collège/ école sur le gaspillage alimentaire

- les projets en lien avec fili déchets
- les couches lavables
- la mise en place de plateformes de compostage et/ou de toilettes sèches
- une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation.
- la mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Principaux enjeux :

- développer l'économie circulaire
- développer les circuits courts
- diminuer les déchets
- valoriser les déchets



Résultats globaux attendus au terme du CTES

Catégorie d'indicateurs	Indicateurs
Impact sur la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets fermentescibles du territoire
Impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transports • Limitation des prélèvements de ressources non renouvelables • Efficacité environnementale/réduction des émissions de GES
Impact sur l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets industriels du territoire • Gain économique pour le territoire • Innovation/Développement • Limitation de la dépendance du territoire vis-à-vis de filières d'approvisionnement extérieur (compost pour la végétalisation des pistes de ski, matériaux pour la filière du bâtiment)
Impact social	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'emploi/réinsertion • Association des citoyens à la transition écologique

Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

4 Communautés de communes :

- CC du Briançonnais.
- CC du Pays des Écrins
- CC du Guillestrois Queyras
- CC de Serre-Ponçon (hors PETR)

Communes du territoire

État :

- DREAL
- DIRECCTE

Établissements et opérateurs publics

- ADEME

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département des Hautes-Alpes

Autres acteurs :

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Fédération et réseaux d'artisans du BTP (CAPEB, FBTP)
- CPIE Environnement et Solidarité / Ressourcerie La Miraille



- Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillestrois Argentièrois
- Société Alp'Services
- Alpes Assainissement / Véolia
- Les stations de ski du territoire (utilisation du compost)

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : gestion des déchets au refuge du Viso (PNR du Queyras)
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
2.1	Etude préliminaire au vu de l'installation d'une plateforme de co-compostage de boues, biodéchets et déchets verts	CCB	En cours		
2.2	Plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels	Alp'services	En cours	ADEME / Région	
2.3	COVADEX (Collecte et VALorisation des Déchets chez EXtruflex)	Extruflex	En cours		
2.4	Expérimentation d'une filière de réemploi des matériaux et restes de chantier sur le nord des Hautes Alpes	CPIE	En cours	ADEME / Région Appel à projet Filidéchet	
2.5	Mise en place de couches lavables dans les établissements de garde et dans les ménages	CCB	En projet		
2.6	Installation de toilettes sèches et de plateformes de compostage - des Petits Coins de Transition(s) <i>Intégré le 4/12/2019</i>	SCOP Les Gens des Hauts	En cours		

État d'avancement : P = en projet, E = en cours, R = réalisé



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°2.1 : Etude préliminaire au vu de l'installation d'une plateforme de co-compostage de boues, bio-déchets et déchets verts

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets
Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Écrins, du Guillemstrois Queyras et de Serre Ponçon.

PIRES Vanessa, chargée de mission CCB du projet de plateforme de co-compostage.

Le projet en un mot : AMO destinée à engager un projet d'économie circulaire des déchets

Description détaillée du projet

L'objectif de cette plateforme de co-compostage est de proposer une solution locale pour le traitement des boues de station d'épuration, des déchets verts et des biodéchets des territoires suivants :

- CC du Briançonnais.
- CC du Pays des Écrins.
- CC du Guillemstrois Queyras.
- CC de Serre-Ponçon.

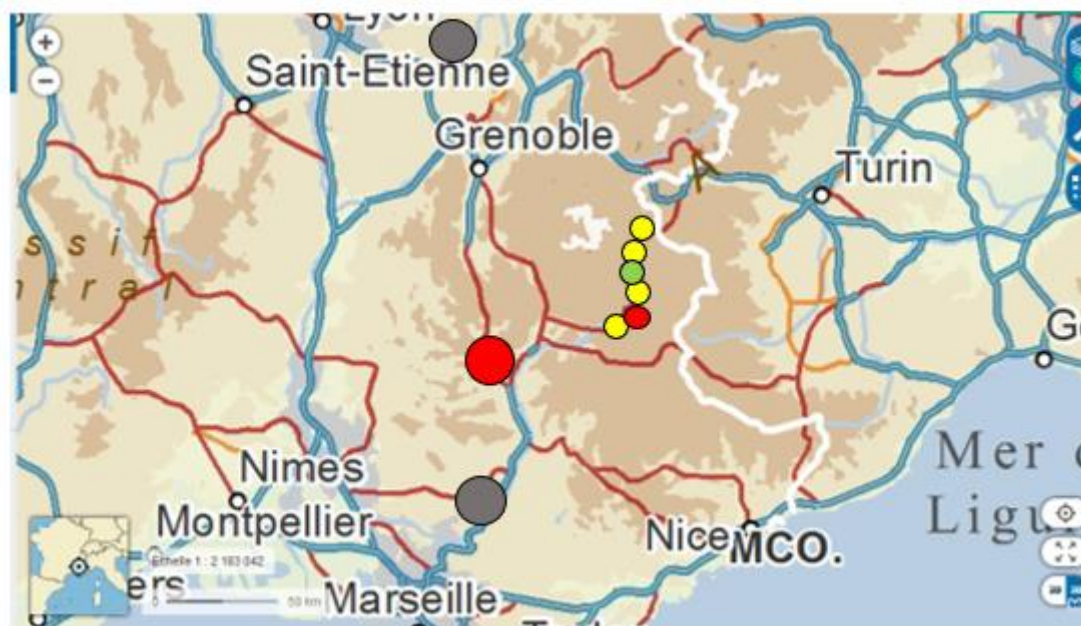


Actuellement, les flux de déchets font des centaines de kilomètres pour être traités.

Pour exemple :

- Les déchets verts de la CCB sont traités à Manosque -180 km.
- Les boues de la CCB et de la CCSP sont traitées dans le Nord Isère – 280 km. Cela signifie qu'elles passent des cols à haute altitude (Lautaret ou Bayard) quelle que soit la saison, pour accéder au département limitrophe.
- Les biodéchets de certains gros producteurs sont acheminés sur Montbrison pour être méthanisés – 400 km. Les autres biodéchets, jetés aux ordures ménagères, sont enfouis à Ventavon – 110 km.

Le projet vise donc également à diminuer la production de GES induite par les transports.



Sites de production des déchets (boues de STEP, bio-déchets, déchets verts)
du Nord au Sud : Briançon, L'Argentière la Bessée, Guillestre et Embrun

Sites de traitement des boues : Manosque (04), Saint Barthélémy / La Côte
Saint André (38)

Sites d'enfouissement des ordures ménagères : Ventavon (04) et Embrun (05)

Site du projet de plateforme de co-compostage supra communautaire :
La Roche de Rame (05)



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, en cours d'adoption, prévoit qu'un principe de proximité soit appliqué dans le traitement des déchets.

Ce non-sens écologique et économique a conduit les élus des territoires concernés à tenter de recentrer le traitement des déchets. À ce titre, plusieurs scénarii ont été étudiés : méthanisation, séchage solaire, compostage. Le dernier semble être le plus adapté aux volumes concernés et à la particularité géographique (zone de montagne).

Dans le cadre de l'étude, il est prévu d'étudier la faisabilité technique et réglementaire de deux chaînes de compostage sur le même site :

- L'une, pour les **bio-déchets et les déchets verts**, destinée à produire un compost normé NF 44-051 pour les ménages.
- L'autre, pour les **boues de station d'épuration et les déchets verts**, destinée à produire un compost normé NF 44-095 pour les domaines skiables et les services techniques des collectivités.

Actuellement, certains domaines skiables importent du compost pour végétaliser leurs pistes afin de réduire leurs coûts d'enneigement artificiel (l'enneigement perdure plus longtemps sur un sol enherbé). Les domaines nordiques et alpins du nord du département des Hautes-Alpes ont tous été rencontrés et accueillent favorablement cette mise à disposition gratuite ou marchande (question non définie pour le moment) à venir d'un compost à proximité.

Le projet devrait voir le jour sur le site du Planet, sur la commune de la Roche de Rame (propriété de la CC Pays des Écrins).



Début 2019, une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (financée à 70 % par l’ADEME sur la partie « tranche ferme » de l’étude) est lancée afin de produire :

- Les études environnementales.
- La consolidation des données liées aux gisements de boues, biodéchets et déchets verts.
- L’analyse qualitative des déchets à composter, notamment la compatibilité des boues qui sont issues de STEP différentes avec un taux de siccité variable.
- L’analyse et le chiffrage des modes de collecte et de transfert pour chaque type de déchet et pour chaque EPCI.
- L’analyse quantitative : quantités minimales nécessaires pour le bon fonctionnement du projet, proposition de formalisation d’engagements des EPCI concernés notamment au regard des mélanges envisagés.
- Appui sur l’analyse technique du projet : descriptif détaillé.
- Une note réglementaire avec synthèse des rubriques ICPE nécessaires.
- L’analyse juridique : note d’opportunité présentant les avantages et inconvénients des différents modes de gouvernance de l’outil futur.
- Appui sur l’analyse financière par EPCI et globale du projet. Pour cela le titulaire proposera un comparatif entre les coûts actuels et futurs en investissement et en fonctionnement sur les 5 premières années, en prenant en compte :
 - différents scénarii de taux de subventions publiques ;
 - les charges de fonctionnement, de personnel, financières ;
 - les charges d’amortissement ;
 - l’entretien et le renouvellement du matériel ;
 - le traitement des sous-produits.
- La rédaction du programme fonctionnel et technique de la future unité de co-compostage (process, fonctionnalités des bâtiments, contraintes, objectifs, conditions d’exploitation).

A réception de l’ensemble de ces éléments, les territoires se positionneront sur la construction de la plateforme, qui en toutes hypothèses sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur et en tenant compte de l’évolution de la doctrine technique sur ces sujets. En parallèle, la CC du Pays des Écrins, va lancer une procédure ZAC pour l’aménagement global de la zone.

Ce projet dont les travaux sont programmés de 2021 à 2023 représentera un investissement de 7 500 000 M€ HT comprenant :

– 4 000 000 M€ HT de Génie civil

– 3 500 000 M€ HT pour le process confiné dans des bâtiments fermés pour la gestion des nuisances olfactives.

Calendrier prévisionnel

Février 2019	Attribution du marché d'AMO : études de faisabilité + rédaction du programme fonctionnel détaillé
Septembre 2019	Restitution des études et du programme fonctionnel détaillé de l'AMO – COPIL 4
Fin 2019 2020	Montage juridique de la structure porteuse Lancement du marché (de travaux ou conception réalisation) –

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ADEME	Apport d'expertise Cofinancement du poste mutualisé depuis janvier 2017 pour étudier la faisabilité du projet Financement à 70% de l'étude AMO	En cours	Acquis	
CR Provence Alpes Côte d'Azur	Apport d'expertise Cofinancement du poste mutualisé depuis janvier 2017 pour étudier la faisabilité du projet	En cours	Acquis	
Les 4 EPCIs engagées dans le projet	Étude de manière conjointe de la meilleure solution de traitement de leurs déchets Cofinancement du poste mutualisé depuis janvier 2017 pour étudier la faisabilité du projet Structuration juridique pour la gouvernance de l'équipement futur.	En cours	Acquis	
La DREAL Provence Alpes Côte d'Azur	Accompagne les partenaires du projet sur le volet réglementaire (principe de proximité sur le traitement des déchets, rubriques ICPE, etc.)	En cours	En cours depuis 2017	
Les domaines skiables (Serre-Chevalier, Risoul,...)	L'utilisation du compost pour végétaliser les pistes	Une fois la plateforme en service	Acquis	

Budget prévisionnel

Montant total : (coût de l'AMO) **30 000,00 €**

Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel :

Financiers potentiels	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé		2019	2020	2021
ADEME / Région	Volet de traitement des biodéchets		28 000,00 €		
Agence de l'Eau / Département	Inscription du projet au 11 ^{ème} programme sur le volet de traitement des boues de STEP				
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Cadre d'intervention à définir. PRPGD en attente d'adoption.				
CC du Briançonnais CC du Pays des Écrins CC du Guillestrois Queyras CC de Serre-Ponçon	Autofinancement		2 000,00 €		



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Trajet d'une benne de boues de station d'épuration	Nombre de km AR réalisés par une benne (jusqu'à 100 fois/an)	500 km	Entre 20 et 70 km selon le territoire
Trajet d'une benne d'ordures ménagères (déchets alimentaires)	Nombre de km AR réalisés par une benne (jusqu'à 365 fois par an)	220 km	Entre 20 et 70 km selon le territoire
Trajet d'une benne de déchets verts	Nombre de km AR réalisés par une benne (jusqu'à 200 fois par an)	360 km	Entre 20 et 70 km selon le territoire
Volet socio-économique	Nombre d'ETP créés	0	4



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°2.2 : Plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Société Alp'Services : M.Aymeric Cuvelier, Responsable matériels et logistique et M.Vincent Arieu, Directeur.

Le projet en un mot :

Valorisation des déchets du BTP et économie circulaire par la réalisation d'une plateforme de tri et d'une déchetterie professionnelle.

Description détaillée du projet

CONTEXTE

Conscient des enjeux environnementaux, sociaux, économiques mais aussi sociétaux liés à la prévention et à la gestion des déchets, la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de son plan régional de la prévention et de la gestion des déchets (PRPGD), a affiché comme **objectif ambitieux une réduction de 10 % des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2015.**

Cette finalité en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets s'appuie sur plusieurs axes prioritaires, et notamment au niveau des déchets issus du bâtiment et des travaux publics avec :

- La valorisation de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020,
- Le captage de l'intégralité des flux des déchets issus du BTP d'ici 2025,
- La promotion du réemploi des déchets du BTP inertes et non inertes,
- La création d'un maillage d'unité de gestion de proximité à destination des professionnels.



En effet, des déchetteries réservées aux professionnels existent mais restent des exceptions : au niveau national, moins de 200 sont comptabilisées contre plus de 4 500 déchetteries intercommunales.

Le présent projet est donc d'équiper la communauté des communes du Briançonnais (CCB) et celle du pays des Écrins (CCPE) d'une plateforme de tri et d'une déchetterie professionnelle. Cet équipement serait situé sur la zone artisanale de Pont Lame de la commune de Puy St André, au sud de Briançon. Une implantation centrale pour la couverture géographique du Grand Briançonnais et à proximité de la ville centre de Briançon, poumon économique du territoire où se trouve un grand nombre de fournisseurs et négoce du BTP.

Cela sera un bel outil adapté à l'échelle du territoire et de son activité économique.

PROJET

L'objectif est de créer une plateforme de tri des déchets issus majoritairement du BTP pour les entreprises effectuant la collecte des déchets sur les différents chantiers du territoire du Grand Briançonnais. Cet équipement de proximité permettra d'améliorer le tri, la revalorisation et le réemploi des déchets déposés. Ainsi les impacts environnementaux seront réduits notamment les impacts liés au trafic routier.

La structure évoluera avec l'ouverture d'une déchetterie professionnelle afin d'offrir le même service aux artisans et associations. Une zone sera réservée au réemploi des matériaux déposés.

Le site d'environ 3 000 m² permettra :

- L'optimisation du tri en vue du recyclage et du réemploi au maximum en local (entreprises de valorisation et de réemploi locales) : Chancel, Lelièvre, La SAB, Briançon Béton...
- La préservation des matières premières,
- La réduction des transports sur le département,
- La promotion du tri des déchets sur les chantiers du territoire...

Cette structure fonctionnera avec des partenaires locaux qui assurent déjà la collecte des flux entrants réguliers : Alpes Assainissement/ Véolia, la CCB, la CCPE, La Ressourcerie La Miraille, et avec des artisans et professionnels du BTP.

Le but est d'améliorer la qualité du tri et ainsi réduire les déchets ultimes, de remettre sur le marché des matières et des matériaux, tout ceci au sein d'une structure pérenne et génératrice d'emplois. À terme, environ 5 000 tonnes de déchets transiteront par cette plateforme. Ceci permettra de désengorger les déchetteries du territoire des déchets déposés par les professionnels et ainsi améliorer l'accueil des usagers privés.

Un réel outil répondant aux nouveaux objectifs ambitieux de l'économie circulaire.



Description technique et organisationnelle

Phase 1 : Plateforme de Tri professionnelle

Utilisateurs :

- Un tri de premier niveau sera effectué sur les chantiers par les entreprises
- Les entreprises de BTP et les entreprises effectuant la collecte par caisson ou benne de déchets inertes et déchets de chantier
- Les déchetteries de la CCB et du CCPE afin de centraliser et grouper les déchets par typologies avant leur transfert et transport sur les sites de revalorisation et traitement.
- Les collectivités pour centraliser le stockage des collectes du verre ménager avant son rechargement et évacuation sur les sites de revalorisation (verrerie).
- Les professionnels des espaces verts pour qu'ils puissent y déposer tous leurs déchets verts (y compris les souches) avant broyage puis criblage / compostage.

Description technique :

- Une plateforme d'environ 1 000 m² dédiée au tri de déchets équipée d'une dalle béton armé et d'alvéoles modulables en blocs béton préfabriqués.
- Une pelle de manutention et tri sur pneus et un chargeur télescopique effectueront les opérations de tri, grappinage et rechargera les déchets.
- La gestion des eaux polluées sera assurée par un dispositif de bassin de décantation raccordé à un séparateur hydrocarbure avant d'être raccordé au réseau eaux polluées de la zone.
- Une plateforme de réception et traitement des déchets verts d'environ 1 000 m² et bétonnée sur 500 m².
- Une trémie de réception du verre ménager du verre ménager issu de la collecte. Environ 150 m² d'une capacité d'environ 300 m³.
- Site clôturé avec portail + DFCI avec prise incendie sur site.

TYPOLOGIE DE DÉCHETS – Entre 4 000 et 4 500 tonnes de déchets -	
• DIB (Déchets industriels Banals)	• Bois type A/B
• DIV (Déchets industriels Valorisables)	• Verre ménager
• Carton propre	• Gravats Terreux/ Béton/ pierre
• Film plastique	• Placo plâtre
• Ferraille	• Tube polyéthylène PEHD/ TPC
• Déchets Verts	• Bitumineux et étanchéité



Phase 2 : Déchetterie Professionnelle

Utilisateurs :

- Les petites entreprises et artisans (entreprises de plomberie, électricité, peinture, maçonnerie, terrassement...).
- Les associations d'insertion en lien avec l'économie circulaire.

Description technique :

- Un bureau d'accueil et un bureau/ sanitaire.
- Un pont bascule.
- Des caissons étanches pour certaines typologies de déchets.
- Une plateforme de revêtue d'enrobée et raccordée au réseau EP de la plateforme de tri équipé de petites alvéoles en blocs béton préfa modulable.
- Un container étanche équipé à l'intérieur de palox ou box pour déchets de type batterie, aérosols...

TYPOLOGIE DE DÉCHETS - Environ 500 tonnes de déchets -	
• DIB (Déchets industriels Banals)	• Bois type A/B
• DIV (Déchets industriels Valorisables)	• Verre ménager
• Carton propre	• Gravats Terreux/ Béton/ pierre
• Film plastique	• Placo plâtre
• Ferraille	• Tube polyéthylène PEHD/ TPC
• Déchets Verts	• Bitumineux et étanchéité
• Bidons souillés	• Pneumatiques VL/PL
• Verre / Vitre	• Déchets liquide
• Déchets amiante	• Batteries
• Déchets dangereux	

Ces installations permettront d'optimiser le tri des déchets et leur évacuation vers les sites de recyclage ou d'enfouissement en gros volume assurant ainsi un réel impact écologique et environnemental en termes de circulation de véhicule/poids lourds donc émission de CO².

Un site implanté à proximité de partenaires locaux pouvant assurer la revalorisation des gravats (Béton, Terre, Pierre, Déblais, Enrobées...). Ce partenariat permettra de produire et de fournir au territoire des agrégats de type recyclé et ainsi agir sur la réduction de la consommation d'agrégats nobles issus de gisements naturels. L'idée est de préserver les ressources naturelles en les réutilisant localement et aussi d'économiser du transport.



Calendrier prévisionnel

- **Janvier/février 2019** : Finition du dossier de subvention et de financement.
- **Mars/Avril 2019** : Lancement de la consultation pour l'AMO + consultations travaux + démarches ICPE.
- **Mai/Juin 2019** : Travaux sur plateforme de tri + études AMO.
- **Juillet 2019** : Ouverture de la plateforme de tri.
- **Aout 2019** : Conclusions de l'AMO pour la déchetterie professionnelle.
- **Automne 2019** : Travaux sur la déchetterie professionnelle.
- **Premier trimestre 2020** : Ouverture de la déchetterie professionnelle.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ADEME - REGION	Appel à projets « Pro valo Tri » Modernisation et création de sites de gestion des déchets de professionnels dont ceux du BTP : centres de tri et déchetteries	Dossier de candidature déposé en décembre 2018	Accord de principe, Sous réserve de validation en comité CPER de juin ◦ Aide à la décision : 70% ◦ Aide à l'investissement : entre 20 et 30 % avec un plafond entre 500 000 et 750 000 euros	Lancement d'une AMO pour l'aide à la décision
CCB	Accompagnement technique à la définition des besoins du projet et au montage financier Promotion du site auprès des professionnels	Tout le long du projet		

Budget prévisionnel

Montant total : 834 000 € TTC (soit 693 429 € HT)

Description des coûts :

Coût d'études préalables, d'aide à la décision : 30 000 € HT.

Investissement total prévisionnel (équipements et génie civil) : 665 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Les dépenses indiquées sont celles connues en phase projet. Elles devront être précisées lors de l'étude à assistance à maîtrise d'ouvrage.
Les recettes inscrites sont liées à l'appel à projet « Pro Valo Tri ».

Dépenses		Recettes	
Etudes (AMO, ICPE, BE VRD)	30 000,00 €	Subvention Ademe - Région 70 % sur les études	21 000,00 €
Équipements (matériels roulants, pont bascule, portail, trémie, logiciel de pesée, cloison béton...)	450 000,00 €	Subvention Ademe - Région 30 % sur l'investissement	ADEME : 69929€ Région : 149000€
Génie Civil	215 000,00 €	Autofinancement	474 500,00 €
Total HT	695 000,00 €	TVA	139 000,00 €
TOTAL TTC	834 000,00 €	TOTAL TTC	834 000,00 €



Objectifs et évaluation

L'installation doit répondre à des critères de qualité et de proximité territoriale. La mise en place d'outils afin de mesurer l'activité et l'évolution positive de la structure sera mise en place.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Valorisation des déchets	La quantité totale de déchets collectés (détaillée par flux).		
Valorisation des déchets	Le pourcentage de déchets valorisés (réemploi/ recyclage/ valorisation matière/ valorisation énergétique) ou mis en décharge		
Valorisation des déchets	La filière de valorisation par type de déchets, coût global en €/tonne pour chaque catégorie de déchets.		
Valorisation des déchets	Nombre d'entrées, de dépôt et de tonnes déposées.		
Économie, emplois, réinsertion	Nombre d'emplois créés.		

Ces mesures permettront d'évaluer les résultats, les impacts mais aussi d'ajuster les actions.

Il est estimé la quantité de DIB entrant sur la plateforme et par la suite sur la déchetterie à environ 3 000T/an et 1 500T de gravats/ an. Le but de cette plateforme est de réduire dans le temps les tonnages de refus de tri issus des déchets industriels (DI) entrants. Les 3 premières années, une réduction de 100T de DI par la revalorisation et les années suivantes par une diminution de 200T/an.

L'objectif étant d'améliorer le tri afin de revaloriser au maximum de DI.

Concernant les gravats, un tri des déchets présents dans les gravats permettra d'envoyer ceux-ci vers un site de revalorisation qui effectuera un criblage afin de sortir les squelettes et fabriquer des matériaux recyclés de type 0/31.5 et 0/63, le refus sera lui envoyé vers un site d'enfouissement inerte.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°2.3 : COVADEX (COllecte et VAlorisation des Déchets chez EXtruflex)

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Société EXtruflex

Nom – Prénom : DOMENY Nicolas (Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement)

Adresse : Usine du Planet, 05310 La Roche de Rame

Téléphone : 04 92 20 99 16

Courriel : n.domeny@extruflex.com

Le projet en un mot

Le projet a pour vocation d'adapter l'outil industriel d'EXtruflex (fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matière plastique) à la transformation efficace de matières premières recyclées issues d'une collecte organisée par l'entreprise en sensibilisant les utilisateurs finaux via les outils du numérique qui existent aujourd'hui sur le marché, ainsi qu'en établissant des partenariats avec les collecteurs et centre de tris. Les produits développés en interne permettront de créer une nouvelle gamme ciblant de nouvelles applications. L'entreprise souhaite démontrer que la conduite de cette démarche responsable est pertinente d'un point de vue économique et qu'elle peut constituer une opportunité de développement pour une entreprise



Description détaillée du projet

Première partie (réduction de déchet dans le process de fabrication)

Les processus de production génèrent environ 25 % de déchets, soit environ 1 000 tonnes par an ; la majeure partie d'entre eux peut être réutilisée dans le processus, mais cette réutilisation est consommatrice d'énergie (broyage, deuxième extrusion...) et génère elle-même des déchets ultimes qui eux, ne pourront pas être réutilisés. Les déchets ultimes se montent à environ 100 t. par an, ces derniers étant malgré tout vendus à des recycleurs. La génération de déchets d'extrusion a pour causes principales :

- . une épaisseur de rouleaux de PVC non conformes aux spécifications techniques ;
- . un poids des rouleaux de PVC non conformes aux spécifications techniques ;

Ces non-conformités ont pour cause la grande finesse nécessaire de réglage (les épaisseurs se règlent au dixième de millimètre, les poids doivent être en ligne avec les spécifications commerciales) et au décalage entre le réglage par l'opérateur et le résultat obtenu, observable et mesurable.

Les investissements proposés permettent donc de mesurer ces 2 paramètres (épaisseur, poids) de façon instantanée et de régler en permanence les machines par des systèmes d'asservissement. Ces investissements sont donc : un système pour la mesure en ligne et sans contact de l'épaisseur (devis n°1) et un système de régulation du poids au mètre (devis n°2).

Par ailleurs, les déchets qui sont générés sont découpés en bout de lignes, puis broyés et réinjectés dans du compound vierge pour être réutilisés. Ce processus de recyclage est long, consommateur d'énergie et ne permet pas de recycler l'intégralité de des déchets. Un système de broyage des déchets en ligne permettrait de recycler plus de déchets (et d'éviter ainsi de générer des déchets non réutilisables, de supprimer dans un même temps les opérations manuelles) de manière plus efficiente en travaillant en circuit fermé. C'est l'objet du broyeur de laize PVC en ligne (devis n°4).

Deuxième partie : collecte suivie de la revalorisation de déchets

Un objectif du projet est la mise en place d'une organisation globale et circulaire comprenant la collecte, le transport, le stockage, la valorisation suivis de la distribution sur le marché sous forme de nouveaux produits.

L'entreprise a comme point de départ une étude de marché sur une nouvelle famille de produit ayant un niveau qualitatif moins strict dans des domaines d'application qui pourraient le permettre (étanchéité ou isolation dans le BTP à titre d'exemple), cela nécessitera une fois la typologie du nouveau produit identifiée et caractérisée, une validation technique et industrielle sur la faisabilité par le service Recherche et Développement, ce qui passera par l'équipement de nouveaux moyens techniques ainsi que des essais.



La mise en place de la collecte de ces déchets s'appuiera sur des sociétés qui sont les principaux acteurs dans ces domaines comme Véolia, Paprec qui ont surtout une parfaite maîtrise du sujet ainsi qu'un réseau bien structuré.

Les produits seront ensuite caractérisés et identifiés par famille sur le site avant d'être utilisés comme matière dans le nouveau process de fabrication (incluant fabrication suivi du contrôle produit pour attester sa conformité en correspondance avec le cahier des charges à appliquer).

Dernière étape, partie distribution, elle sera réalisée en s'appuyant sur la structure commerciale existante pour entrer dans le ou les marchés concernés, et entamer la distribution de ces produits à échelle industrielle.

Calendrier prévisionnel

Les phases d'études et de recherche et développement seront conduites sur les 9 premiers mois de l'année 2019.

Une partie des investissements pourra être réalisée à l'issue de cette période afin de rendre possible des productions pilotes.

S'ensuivront l'établissement des partenariats ainsi que les actions marketing/lobbying afin de maximiser la collecte des déchets tout en générant le besoin sur le marché de nouvelles familles de produit. L'entreprise estime qu'entre 9 mois et 1 an seront nécessaires à la bonne mise en place de ces actions.

Une nouvelle phase d'investissement de 6 mois aura enfin lieu afin d'industrialiser au meilleur rendement ces nouvelles gammes de produits.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
EXtruflex	193 700 € (autofinancement)			
Région / ADEME	90 000 € (à part égale)	Exercice 2019	En cours de discussion avec l'ADEME, Comité de gestion CPER en juin 2019	Validation de principe

Budget prévisionnel

Montant total : 283 700 €

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
environnement	Mesure (pesage des déchets ultimes)	100 Tonnes /An	Ces trois investissements devraient nous permettre de baisser nos déchets ultimes d'environ 40 % soit 40 t. par an
environnement	Ratio entre produit PVC vendu et celui revalorisé	0	Le ratio sera déterminé avec plus de précision lors de l'étude préalable



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°2.4 : Expérimentation d'une filière de réemploi des matériaux et reste de chantier sur le nord des Hautes Alpes

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Association Environnement et Solidarité - Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
KERBRAT Miren, Directrice

Le projet en un mot

Environnement et Solidarité, forte d'une expérience réussie en matière de réemploi et de son fort ancrage territorial, souhaite mettre en place une filière de réemploi de déchets et restes de chantier issus du bâtiment sur le territoire du Nord des Hautes-Alpes. Ce projet prévoit de déterminer, puis d'expérimenter sur une année complète, les conditions de sa mise en œuvre et les caractéristiques d'un modèle socio-économique durable et viable.

Cette expérience est pionnière par :

- le type de gisement aujourd'hui inexploité dans le domaine du réemploi,
- sa localisation en territoire rural et montagnard pour la première fois en Région Sud,
- parce qu'il introduit un nouveau niveau de partenariat et une complémentarité forte avec les dynamiques des collectivités et les projets portés par les acteurs privés locaux du BTP,
- par son exemplarité en matière environnementale, économique et social.



Description détaillée du projet

CADRE ET OBJECTIFS

L'Association Environnement et Solidarité porte depuis 2012 la Ressourcerie la Miraille sous forme d'atelier chantier d'insertion. Depuis cette date, sa forte évolution a prouvé sa capacité d'innovation et de structuration pour toujours mieux répondre aux besoins du territoire en matière de détournement de gisements destinés au rebut vers le réemploi. La Ressourcerie la Miraille a collecté en 2017 environ 200 tonnes d'objets avec un taux de réemploi de 56 % et un taux de recyclage de 38 % soit une valorisation totale de 94 %. De janvier à novembre 2018, la Ressourcerie a réceptionné 9 tonnes de matériaux, restes et surplus de chantier pour un chiffre d'affaires de 5 800 euros. Les Matériaux récupérés actuellement sont des portes, des fenêtres, du carrelage, des équipements sanitaires, des briques, des tuyaux PVC et galvanisés et de la quincaillerie (notamment issue du démantèlement du mobilier).

Parmi ce tonnage, nous avons eu des dons de professionnels : des restes de chantiers et d'activités (chutes de bois, chutes de briquettes de bois densifié) ainsi que du surplus (parquets flottants, parquets stratifiés, carrelage). Notre suivi actuel ne nous permet pas de donner un chiffre quant aux taux de valorisation pour ces types de matériaux. En effet, mis à part quelques opérations ponctuelles, cette activité est aujourd'hui limitée par la place dont nous disposons sur le site de Saint-Martin de Queyrières. Nous réfléchissons donc à développer et structurer cette activité hors de la Ressourcerie.

L'expérimentation que nous nous proposons de réaliser fera suite à une étude action courant de fin 2018 à début 2020 comprenant :

- Un diagnostic des gisements et de leur potentiel de réemploi sur le territoire
- Une étude réglementaire sur les contraintes liées à la déconstruction
- Une action de terrain pour tester sur un chantier réel les modalités de déconstruction en vue d'un réemploi (compétences, contraintes techniques, conditions de vente, communication...)
- Une étude du modèle socio-économique permettant de mettre en place la filière de réemploi.

L'étude-action est menée en partenariat avec la CC du Pays des Ecrins dans le cadre d'un projet Alcotra.

L'expérimentation qui fait l'objet du présent projet vise à :

- Tester à l'échelle du territoire du Briançonnais et du Pays des Ecrins
- Confirmer la pertinence d'une filière ciblant les petites entreprises et les artisans
- Confirmer la cohérence avec la dynamique Zéro Déchets du territoire et tester la complémentarité avec le projet de déchetterie professionnelle portée par les entreprises du BTP (Alp'Services dont le siège se situe l'Argentière la Bessée).

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE



Le périmètre géographique concerné est celui du Territoire du Briançonnais et du Pays des Ecrins, tout en étant ouvert à des acteurs venant de plus loin (Guillestrois, Queyras, Savinois-Embrunais si aucune filière ne se développe localement).

Notre expérimentation concerne plus particulièrement les petits artisans, les très petites entreprises, les fournisseurs de matériaux ainsi que les bricoleurs et auto-constructeurs. Les plus gros acteurs du bâtiment seront bien sûr les bienvenus mais seront plutôt la cible de prestataires de valorisation directe, notamment via la plate-forme pour professionnels prévue par Alp'Services.

CARACTÈRE INNOVANT ET NIVEAU DE REPRODUCTIBILITE ET DE TRANSFERABILITE A D'AUTRES TERRITOIRES OU D'AUTRES ACTEURS

Aucune structure de réemploi à ce jour n'a mis en place en Région Sud de filière de réemploi de ces déchets, qui ne sont pas économiquement exploitables dans le cadre de l'économie dite de marché, mais représentent des gisements et des débouchés importants. Cela répond à des besoins de réemploi que les commerces spécialisés ne peuvent pas combler : accessibilité, petits volumes, matériaux anciens...

De plus, si de grosses collectivités urbaines ont pu se lancer dans des expérimentations, le sujet reste neuf en territoire rural et en montagne, caractéristiques communes à une grande partie de notre Région. Le modèle pourrait être parfaitement transférable par d'autres structures porteuses de Ressourceries (actuellement 22 en Région Sud, en développement constant) et autres structures du réemploi non labellisées Ressourceries (Emmaüs, associations locales, etc) ou sous forme de société d'économie mixte (SEM) par les collectivités territoriales.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS EN ŒUVRE

Moyens humains :

Notre association dispose de plus de 50 salariés dont 15 salariés permanents en CDI, connaissant parfaitement le territoire et ses acteurs. À ces personnes s'ajoutent des adhérents bénévoles, parmi lesquels 6 administrateurs, pleinement impliqués dans le cadre de ce développement d'une nouvelle activité au service du territoire.

Participeront à ce projet :

- *la coordinatrice de la Ressourcerie* : Elle sera en charge de la coordination et du pilotage technique et organisationnel du projet, en lien avec la direction. Elle capitalisera toutes les données et informations recueillies par les autres salariés impliqués, assurera l'évaluation continue et la coordination interne du projet ;

- *les 3 encadrants de la Ressourcerie* et ponctuellement de notre autre chantier d'insertion « valorisation des territoires de Montagne » (VTM) pour la partie déconstruction. Ils formeront et encadreront les équipes de salariés polyvalents dans les missions qui leur seront dévolues ;



- *les salariés polyvalents de la Ressourcerie ou du chantier VTM*

dans la phase étude : test de terrain d'une opération de déconstruction, enquêtes en déchetterie pour l'évaluation quantitative et qualitative des gisements et de leur potentiel de réemploi ; dans la phase de mise en œuvre expérimentale : l'accueil des clients et donateurs 3 jours par semaine, la manutention et le stockage, la vente et si opportun les collectes et livraisons ;

– *la directrice, la responsable de l'activité insertion et la responsable administration et finances* : La directrice supervisera l'ensemble du projet et assurera le développement des partenariats spécifiques avec les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels et financiers. La responsable de l'activité insertion assurera les liens avec les partenaires de l'insertion (Directe, Département...) et participera à la préfiguration du modèle socio-économique. La responsable administration et finances apportera les éléments financiers et estimations nécessaires à la préfiguration du modèle socio-économique et à la conformité réglementaire du projet (droit du travail, structuration juridique de cette nouvelle activité...)

– *la chargée de mission développement durable / accompagnement du territoire*

Elle aura pour mission l'animation de terrain du dialogue avec les acteurs : organisation et animation de réunions participatives rassemblant des acteurs représentatifs de la future filière (artisans, entrepreneurs, citoyens engagés, associations et collectivités pouvant contribuer au projet...). Après deux expériences réussies en matière d'accompagnement à la réduction des déchets d'entreprises du territoire, elle a les compétences permettant, tout au long du projet, de lever les freins comportementaux et de susciter l'engagement des professionnels vers des pratiques de tri à la source et des réflexes de réemploi.

Moyens matériels :

- Pour la phase test de déconstruction : outillage et matériel de manutention, transport
- Pour la phase d'expérimentation de vente et commercialisation :
 - Locaux abrités, matériel rayonnage, matériel de manutention
 - Un camion dédié devra être acheté pour la phase d'expérimentation
- Les véhicules de l'association seront utilisés pour la réalisation des enquêtes, des tests de déconstruction.



Calendrier prévisionnel

Calendrier sujet à décalage selon date de confirmation des co-financements publics

Juillet à Octobre 2019 : Construction des partenariats opérationnels et des mutualisations

- Consolidation du diagnostic du territoire (acteurs, filières mises en place).
- Rencontre des différents acteurs, constitution d'un comité technique.
- Mise en place d'outils de traçabilité des matériaux autant pour le suivi de nos activités que pour la réglementation en vigueur qui l'impose.
- Conception et test d'outils de diagnostic de chantiers.
- Choix des types de chantiers d'interventions (réhabilitation, déconstruction).
- Choix des matériaux potentiellement réemployables - Choix des matériaux potentiellement recyclables par massification (partenariats avec des fournisseurs concernés par la Responsabilité élargie du détenteur RED).

Novembre 2019 à début 2020 : Mise en place de la logistique (lieux, matériels)

- Animation de temps de travail / rencontres artisans et bricoleurs/recycleurs (plateforme échange, mutualisation commande, stock...).
- Recherche de locaux en fonction de la surface nécessaire estimée.
- Évaluation des Ressources Humaines nécessaires et des différents nouveaux métiers concernés par l'activité.
- Matériel technique et logistique.
- Assurance, contrôles réglementaires, montage administratif interne et externe.

Printemps 2020 à fin juin 2021 : Mise en application pour un an

- Ouverture du site d'expérimentation : collecte, réception des apports, tri et valorisation en vue du réemploi, vente.
- Suivi technique et administratif, évaluation et ajustement d'améliorations organisationnelles en continu, analyse de la viabilité de la pérennisation de l'activité.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Communauté de communes du Briançonnais (CCB) et du Pays des Ecrins (CCPE) et les communes du territoire (services déchets, service développement économique, services techniques, Syndicat Mixte de traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois Argentiérois).	Rôle d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et des entreprises. L'enjeu d'organisation du réemploi et de la valorisation des déchets du bâtiment est clairement identifié dans leurs stratégies respectives.	Juillet à octobre 2019	En discussion	c'est la première phase du projet, à l'obtention des financements sollicités. (in)formation des agents territoriaux des déchetteries et services techniques pour qu'ils renvoient le gisement sur la nouvelle filière
Fédération et réseaux d'artisans du BTP (CAPEB, FBTP ...) chambres consulaires (CMA, CCI)	Mobilisation de professionnels pour assurer la pertinence des données d'entrée de la phase d'étude, information des entreprises, relais de sensibilisation soutien à la massification pour permettre la mise en place de nouvelles filières de recyclage	Juillet à octobre 2019	A discuter	c'est la première phase du projet, à l'obtention des financements sollicités. Mobilisation, organisation de réunions participatives locales
Porteur de projet de déchetterie professionnelle (sur la CCB)	Mise à disposition des gisements triés à la source en amont de leur valorisation en déchetterie professionnelle, mutualisation des moyens techniques et logistiques, vecteur de sensibilisation des entreprises du BTP et des communes qui sont leurs partenaires sur tous les chantiers du territoire. Le groupe Allamano intervient dans le	Automne 2019/début 2020	Acquis sur le principe (reste à définir dans le détail et formaliser)	Définir l'étendue du partenariat, en particulier les modalités de captage des gisements. Former/informer les techniciens de l'entreprise, développer des outils de communication pour que les producteurs du gisement jouent le jeu.



	terrassment, le gros œuvre, la location de bennes de chantier, le concassage et la valorisation de gravats inertes issus de chantiers, et est porteur d'un projet de déchetterie à destination des professionnels du BTP à travers sa filiale Alpe Services			
Acteurs du réemploi et autres structures spécialisées dans le réemploi des matériaux et restes de chantier (CC Serre-Ponçon, services de l'Ademe, fédérations régionales et nationales ...)	Partage d'expérience, benchmark, mutualisation des outils et des pratiques ...	Au fil des rencontres de réseaux (collectif 05, association régionale des ressourceries...)	Acquis	
Services de l'Etat dont la Direccte, le commissaire aux comptes, un cabinet d'expertise comptable	Apport de données et expertise sur le modèle économique et le cadre d'emploi	2019	A discuter	



Budget prévisionnel

Montant total : 141 570€

Description des coûts :

- Dépenses d'investissement (Camion, chariot élévateur, transpalette, gros rayonnage, matériel de pesée, informatique, divers) : **27 200€**
- Dépenses de fonctionnement : **114 370€**
 - Dépenses internes de fonctionnement (frais de personnel, de déplacement et généraux de la structure).
 - Dépenses externes d'achat (achat de matériel, d'équipements, de travaux et de prestation d'étude et d'accompagnement).

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	total
Région SUD/ADEME investissement + fonctionnement	Filidéchet 2019	0 + 12 800	21 760 + 25 600	0 + 12 796	21 760 + 51 196 = 72 956 €
DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur	Aide au poste CDDI	1 000	16 000	13 300	30 300 €
CCPE	Marché public		10 000		10 000 €
Financements privés			5 000		5 000 €
Fonds propres		5 314	6 000		11 314 €
Recettes générées			6 000	6 000	12 000 €



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Gisement capté	Tonnage déchets / restes de chantier collectés ou apportés par les producteurs	9 tonnes	30 tonnes par an
Nombre de création d'emplois locaux	Nb d'ETP consacré à l'activité	0	Minimum 1 ETP en CDDI
Nombre d'heures de formation spécifiques aux métiers créés	Formations PRAP et SST suivies, CACES obtenus	Prap + SST = 28h/salarié pas de CACES	PRAP + SST + CACES pour au moins 3 personnes par an
Tonnage réemployé / réutilisé	Différence entre tonnage capté et tonnage remis en déchetterie pour recyclage ou ultimes	À mettre en place	À définir dans l'étude – action menée en 2019/2020
Nb de ventes réalisées et / ou CA réalisé		5 800 euros	20.000 euros par an (à affiner selon modèle économique)



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°2.6 : des Petits Coins de Transition(s) *Intégration au CTES le 4 décembre 2019 (second Comité de Pilotage)*

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets
Dernière date de mise à jour : 4/12/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

SCOP Les Gens des Hauts

Benoit Pironneau
Sylvain Maisonneuve
Benoit Ducos

Le projet en un mot

Le projet se propose d'organiser des boucles vertueuses (économie circulaire) en faisant se rencontrer l'installation et l'exploitation irréprochable de toilettes sèches et la gestion maîtrisée de biodéchets.

Le projet se décline en quatre parties :

- Fabrication et installation de toilettes sèches fixes et mobiles, avec service irréprochable de gestion des résidus
- Réalisation des tests de collecte séparée de biodéchets
- Traitement et valorisation des biodéchets et des résidus de toilettes sèches dans le respect des normes sanitaires locales (SPANC) et internationales (OMS)
- Parcours Transition(s)

Description détaillée du projet

Les filières de traitement des biodéchets et des résidus de l'assainissement sont les mêmes, à condition d'avoir un produit entrant de bonne qualité. Le projet travaille sur les deux aspects en parallèle (installation de toilettes sèches et solutions de collecte de biodéchets), et assure la



convergence sur les filières de traitement et de valorisation (résidus et biodéchets) en lien avec les agriculteurs du territoire (contribution au renforcement de l'autonomie alimentaire) et les communes.

1°) Toilettes sèches

Les toilettes sèches répondent à un réel besoin sur de nombreux espaces naturels de notre territoire hautement fréquentés par les visiteurs et les touristes. Les toilettes sèches sont également prisées lors de l'organisation d'événements.

Pour que les toilettes sèches soient effectivement au service du territoire, qu'elles participent au renforcement de son attractivité et contribuent à lui donner une image forte, trois conditions doivent indispensablement être remplies :

- Des cabines de qualité, conçues avec soin, et fabriquées localement en circuit-court ;
- Leur nettoyage régulier ;
- Le traitement irréprochable des résidus et leur valorisation sur le territoire.

Dans ces conditions, l'installation de toilettes sèches remplit trois objectifs : soulager des envies pressantes au plus près des besoins ; préserver le territoire en limitant l'impact environnemental ; valoriser les ressources et les savoir-faire locaux ainsi que la créativité haut-alpine. Pour le dire autrement, elles deviennent un vecteur intéressant de la transition écologique et solidaire de notre territoire.

Sur ce volet, notre projet se propose donc de :

- Installer 20 cabines de toilettes sèches fixes, 100% haut-alpines, sur des espaces naturels ou sur des sites non desservis par les réseaux d'assainissement collectif (hameaux) du territoire, dimensionnées à leurs besoins spécifiques ;
- Concevoir, fabriquer un parc de 20 cabines de toilettes mobiles réparties sur le territoire et assurer la mise en mouvement du parc lors des divers événements du territoire ;
- Mettre en place un « service irréprochable » autour de la gestion des résidus. Ce service prendra également en charge les cabines de toilettes sèches déjà installées sur le territoire. Certains de ces équipements posent en effet des problèmes de gestion importants car ils ne sont pas adaptés aux fréquentations.

2°) Biodéchets

Le territoire a beaucoup avancé sur la mise en place de solutions de compostage de proximité : individuel, collectif (partagé), en établissement. Notre SCOP contribue déjà de très près à la mise en place et au bon fonctionnement de ces différentes solutions.

Aujourd'hui, le déploiement conséquent des sites de compostage collectif et la nécessité d'assurer une collecte séparée à la source quand le compostage collectif ou en établissement n'est pas pertinent posent des questions à résoudre et notamment :



1. Pour les sites collectifs, la faisabilité d'une solution mécanisée pour la vidange des bacs de maturation et l'approvisionnement en broyat ;
2. Pour les stations de ski ou les centres bourg, la pertinence d'une collecte séparée.

Sur ce volet, notre projet se propose donc de :

- Réaliser un test de collecte mécanisée dans les sites de compostage collectif
- Réaliser un test de collecte séparée auprès des professionnels en station de ski (*un test en centre bourg serait également envisageable*)
- Suivant les résultats des tests, proposer un service de soutien au compostage collectif et à la collecte séparée intégré aux dispositifs gérés par les collectivités territoriales compétentes du Grand Briançonnais

3°) Traitement et valorisation

Les matières recueillies sont les résidus de toilettes sèches (liquides et solides), du compost en cours de maturation, des biodéchets et quelques déchets verts.

Le traitement des résidus de toilettes sèches se fait par stockage et compostage selon le règlement en vigueur et les directives de l'OMS pour une utilisation sans risque. Le protocole proposé par Gens des Hauts a été validé par les autorités départementales et par le SPANC de la CCGQ. Ces opérations sont réalisées au plus près des lieux de production sur des micro-plateformes en partenariat avec des agriculteurs locaux, les communes et les stations : terrains, engins pour les opérations de retournement. Ces opérations sont déjà mises en œuvre à petite échelle sur le territoire.

Le traitement des biodéchets issus de la collecte séparée se fait par compostage en mélange avec des déchets verts sur des micro-plateformes. Ces opérations ne sont pas encore mises en œuvre sur le territoire.

Le traitement des biodéchets (en phase de maturation) issus des composteurs collectifs se fait sur les mêmes micro-plateformes et est soumis à la même réglementation, ces opérations sont déjà mises en œuvre sur le territoire à petite échelle.

On voit bien ici la convergence de tous les types de déchets vers des micro-plateformes de compostage. Ces micro-plateformes peuvent être installées :

- au sein d'une exploitation agricole
- sur des terrains communaux
- sur des terrains privés (stations de ski, entreprises)

Ces plateformes serviront également de relai pour sécuriser l'approvisionnement en structurant.

Dans tous les cas le traitement se fait en conformité avec la réglementation (ICPE) et les équipements sont mutualisés (retournement des tas avec les engins agricoles, engins des services techniques ou engins d'exploitation des stations de ski). Ces micro-plateformes constituent un maillage territorial de proximité articulé avec le projet de plateforme de co-compostage qui apparaît dans le contrat de transition.



On obtient du compost normé et de l'engrais liquide. La valorisation de ces produits se fait à la fois directement pour satisfaire les besoins des agriculteurs (épandage), des communes (espaces verts) et les stations (pistes de ski), et indirectement pour les habitants producteurs-consommateurs (mise à disposition de compost mûr). La valorisation par les agriculteurs, les communes et les particuliers est déjà effective sur le territoire.

4°) Parcours « Transition(S) »

Les boucles de transition qui se mettent en place au travers de ce projet spécifique, en interaction avec d'autres initiatives de transition enclenchées sur le territoire, peuvent être utilement mise en valeur et en partage en proposant aux personnes intéressées un parcours de découverte.

Le parcours « Transition(S) » s'appuie sur des sites et des pratiques fonctionnant au quotidien. C'est une manière originale de pénétrer au cœur vivant de notre territoire. C'est une Invitation à **entrer dans la ronde** adressée à toutes celles et ceux intéressés par les démarches de transition. C'est une opportunité de faire du tourisme autrement. C'est un outil pédagogique et de sensibilisation des différents publics : élèves à qui expliquer ce cercle vertueux ; collectivités souhaitant s'inspirer de ce savoir-faire ; élus désireux de mettre en avant un projet ; curieux et touristes pour découvrir autrement les richesses du territoire.

Soulignons que les techniques utilisées dans le projet sont simples – le projet travaille en **très basse technologie** est-on tenté de dire - donc facilement appropriable par les habitants qui peuvent aisément venir contribuer aux boucles vertueuses (producteurs-consom'acteurs).

Sur ce volet, notre projet se propose donc de :

- Mettre en place un parcours « Transition(S) » à partir de sites remarquables du circuit des toilettes-sèches et des biodéchets.

Gens des Hauts est à l'initiative d'un Parcours Compost à Briançon : itinérance à la découverte du cycle du compostage qui mobilise au quotidien écoliers citoyens, agents de la commune et de la Communauté de Communes du Briançonnais. Le parcours sera inauguré le 2 septembre 2019.



Calendrier prévisionnel

- a. Validation de la pertinence de la proposition pour le territoire (12/09/2019)
- b. Mise en place des conditions de réussite (6 mois : Octobre 2019 – Mars 2020)
- c. Mise en œuvre (2 ans : Avril 2020 – Mars 2022)
- d. Déploiement sur tout le territoire – **phase hors cadre de ce projet**

1°) Validation

La validation par le PETR dans le cadre du CTES est une étape essentielle de la démarche. Elle donnera aux partenaires qui s'impliquent un cadre de travail global clair et cohérent, reconnu par le territoire. Elle facilitera grandement leur mobilisation. Pour les partenaires, les actions entreprises ne sont plus isolées mais viennent opportunément se compléter. Par exemple au



niveau d'une station de ski : installation de toilettes sèches fixes + utilisation du parc de TS événementiel + possibilité d'une collecte séparée des gros producteurs + traitement et valorisation en direct ou par agriculteurs de la station + promotion touristique de la démarche engagée. Le tout intégré à une dynamique exemplaire de transition dans son territoire d'appartenance (le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras).

2°) Mise en place des conditions de réussite

Cette phase doit permettre de définir précisément l'ensemble des partenaires impliqués et les engagements réciproques sur chacun des volets du projet. Puis de valider la cohérence pour la bonne réussite de son exécution.

Volet	Actions
Toilettes sèches fixes ou saisonnières	Recensement des besoins et des attentes Recensement des TS existantes et des problèmes associés Diagnostic complet pour chaque site considéré Établissement des protocoles d'intervention et des conventions de partenariats pour chaque site
Toilettes sèches événementielles	Conception des cabines : simplicité, praticité, identité Recensement des besoins et des attentes Formalisation des partenariats avec un premier noyau d'utilisateurs (organisateur d'événements sur le territoire) Calage d'un agenda d'utilisation à partir du printemps 2020
Test de collecte mécanisée composteurs collectifs	Validation de la collectivité partenaire Définition des sites à collecter (tournées) Définition et conception des composteurs adaptés Définition du protocole d'intervention / conventionnement
Test de collecte séparée des biodéchets des professionnels en station de ski	Validation de la station de ski partenaire Mobilisation, caractérisation, formation des professionnels Mise en place du protocole de collecte global et par professionnel Choix du matériel de pré-collecte (plusieurs types à tester) Définition d'une aire de compostage dédiée Conventionnement
Traitement et valorisation	Recensement des opportunités de sites et d'opérateurs de traitement : agriculteurs, communes, privés Mise en place du protocole de traitement
Parcours Transition(S)	Définition des contours d'un parcours mettant en valeur la diversité des situations rencontrées, et faisant apparaître les boucles de transition écologique et solidaire.
Transversal	Choix d'un véhicule approprié : camion grue à plateau. Ce véhicule servira pour tous les volets du projet. Plan d'action et plan de financement bouclés



3°) Mise en œuvre

Une fois les conditions de réussite bien définies la mise en œuvre du projet se fera selon un échéancier maîtrisé et souple permettant de s'adapter en situation afin de coller au plus près des réalités de terrain.



Tableau des partenariats envisagés :

Volet	Principaux partenariats envisagés	S'engage à quoi ?	Pour quand ?	A date, cet engagement est-il Acquis, en discussion, à discuter ?	Prochaine étape/action à entreprendre
Transversal	PETR CD05	Animateur du CTES Programme Opération Grands Cols	En cours En cours	Acquis Acquis	
Toilettes sèches fixes ou saisonnières	Collectivités Territoriales CD05 / ComCom / Communes / PETR / PNRQ / PNE Stations de ski Serre Che / Montgenèvre / Puy Saint Vincent / Pelvoux / Vars / Risoul / Queyras Refuges Groupements de particuliers (hameaux) Boutiques / snacks de proximité pour l'entretien sanitaire / usagers des sites (CAF, Guides...)	Cibler les besoins		En discussion	



Toilettes sèches évènementielles	OT du territoire Organisateurs d'événements sur le territoire	Développer le parc de toilettes sèches évènementielles			
Test de collecte mécanisée composteurs collectifs	CCB / SMITOMGA	Cibler une zone de test		En discussion	
Test de collecte séparée des biodéchets des professionnels en station de ski	Stations de ski Serre Che / Montgenèvre / Puy Saint Vincent / Pelvoux / Vars / Risoul / Queyras ComCom Professionnels en direct	Cibler une zone de test		A discuter	
Traitement et valorisation	Agriculteurs / Communes / Stations de ski	Mutualiser l'espace et les moyens matériels		En discussion	





Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Déploiement TS	Nombre de TS évènementielles/saisonnnières/fixe		
Collecte TS	Tonnes de résidus collectés		
Collecte biodéchets	Tonnes de biodéchets collectés		
Valorisation	Tonnes de compost réutilisé		
Inclusion citoyenne	Nombre de participants aux parcours Transition(s)		



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 « Faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables »

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Contexte et objectifs :

Historiquement le Grand Briançonnais est un territoire minier, avec l'exploitation de charbon, graphite, houille, argent, cuivre, amiante... L'une des dernières mines de charbon du territoire a fermé ses portes en 1958. L'industrie hydroélectrique, spécifique à la montagne, est venue se substituer aux énergies fossiles, entre autres pour les besoins énergétiques de l'usine Pechiney de l'Argentière-la Bessée (production d'aluminium). Depuis 1988, et sa fermeture, le territoire a continué de développer les énergies renouvelables principalement sous forme hydroélectrique, mais aussi plus récemment avec le solaire thermique et le photovoltaïque.

Lauréat de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras dispose d'un potentiel important d'énergies renouvelables. Particulièrement ensoleillé, le territoire comprend de nombreux cours d'eau de montagne (présentant un dénivelé souvent important) et ses ressources en bois sont potentiellement importantes. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour développer la production locale d'énergies renouvelables, en intégrant la ressource éolienne.

La balance énergétique du territoire est déficitaire (50 % « d'autonomie ») notamment en raison de l'importance (plus de la moitié des consommations du territoire) de la consommation de produits pétroliers qui sont importés. En 2016, la production d'énergies renouvelables sur le territoire représente environ la moitié de sa consommation d'énergie électrique. L'objectif est de développer de nouveaux systèmes de production d'énergies renouvelables (hydraulique sur les réseaux et sur les torrents, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, chaleur biomasse et cogénération...), de développer le stockage de l'énergie et de limiter les consommations afin d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La mise en œuvre de cette orientation passe par :



- la mise en place de nombreuses actions de développement de la production d'énergies renouvelables et de stockages d'énergie prenant en compte les spécificités d'un territoire de montagne : équipement des refuges et domaines skiabiles (Serre Chevalier ; Risoul) ; la mise en place de plateformes bois...
- le soutien à l'innovation pour l'intégration du photovoltaïque en toiture de bâtiments patrimoniaux (par exemple architecture Vauban)
- Un travail à mener avec les outils et démarches déjà mis en place sur la cartographie de l'ensemble du potentiel EnR (photovoltaïque en toiture, hydroélectrique sur torrent ou réseau d'eau potable, d'eau pluviale, petit éolien...)
- une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation.
- la mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Principaux enjeux :

- améliorer le bilan énergétique du territoire
- développer des solutions innovantes de production locale d'énergies renouvelables
- développer les solutions de stockage de l'énergie
- diminuer les consommations d'énergie (sobriété énergétique)

Résultats globaux attendus au terme du CTES

Catégorie d'indicateurs	Indicateurs
Impact sur les énergies	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan énergétique du territoire/autonomie énergétique • Diminution de la consommation énergétique • Développement de la production locale d'EnR en prenant en compte les spécificités d'un territoire de montagne : dénivelé important, équipement des refuges et des domaines skiabiles
Impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité environnementale/réduction des émissions de GES
Impact sur l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité économique (diminution prix kWh)/ Gain économique pour le territoire • Innovation/Développement
Impact social	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'emploi/réinsertion • Association des citoyens à la transition écologique

Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

- Commune de Villard-Saint-Pancrace
- Commune de Risoul

État :

- Préfecture des Hautes-Alpes
- Sous-Préfecture de Briançon
- DDT05



- DREAL

Établissements et opérateurs publics

- ADEME
- SYME 05 (Syndicat Mixte d'énergie des Hautes-Alpes)
- CDC – Banque des territoires
- Agence de l'eau

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département des Hautes-Alpes

Autres acteurs :

- **Chambre d'Agriculture**
- **Énergie Développement Services du Briançonnais (EDSB)**
- **SEM Soleil Eau vent Énergie (SEVE)**
- **Ener'Guil (centrale villageoise)**
- **Compagnie des Alpes (CDA)**
- **Serre-Chevalier (domaine skiable)**
- **SEM de Gestion des Activités touristiques de Risoul, exploitant des remontées mécaniques**
- **ASA des canaux du Villar**
- **NEXT FINANCIAL PARTNERS** : piloter le projet R&D Ardoise photovoltaïque, définir le cahier des charges, engager la R&D et prendre en charge une partie de l'investissement
- **BPI** :prendre en charge une partie du coût de R&D Ardoise photovoltaïque
- **IMERYS/EDILIANS** :prendre en charge une partie du coût de R&D Ardoise photovoltaïque
- **VINCI** :prendre en charge une partie du coût de R&D Ardoise photovoltaïque
- **CEA** :prendre en charge une partie du coût de R&D Ardoise photovoltaïque
- **DYAQUA** :prendre en charge une partie du coût de R&D Ardoise photovoltaïque et la pose des Ardoises test

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

– Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : énergies renouvelables en stations de ski et domaine skiable, sobriété énergétique et énergies renouvelables au refuge du Viso (PNR du Queyras), accompagnement des communes à la maîtrise de la demande en énergie

– Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

– Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
3.1	Production et stockage EnR	Compagnie des Alpes Serre Chevalier domaine skiable	En cours	CdC	
3.2	Recherche et Développement Ardoise Photovoltaïque	NEXT FINANCIAL PARTNERS	En cours		
3.3	Développement des EnR dans un refuge de montagne	Préfecture 05, Sous-Préfecture Briançon	En cours		
3.4	Projet de gestion et d'utilisation des eaux pluviales d'une commune avant rejet au milieu naturel	Commune de Briançon	En cours		
3.5	Etude potentiel éolien du col du Prorel	SEVE	En cours	TEPCV	
3.6	Construction d'une ombrière solaire	Commune de Risoul	En projet		
3.7	Aménagement multi-usages d'une microcentrale hydroélectrique, d'un réseau d'aspersion et de serres agricoles	SAS ou SPLA associant commune Villard St Pancrace, ASA canaux du Villar, EDSB	En projet		
3.8	Défi des familles à énergie et mobilité positives <i>Intégré le 4/12/2019</i>	CPIE Environnement et Solidarité	En cours	Demande LEADER	

État d'avancement : P = en projet, E = en cours, R = réalisé



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.1 : Production d'électricité sur le Domaine Skiable de Serre Chevalier en combinant trois énergies renouvelables – stockage

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 12/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Compagnie des Alpes_Serre Chevalier - Domaine Skiable.
Filiale en cours de création avec la banque des territoires.

Le projet en un mot

Le projet / l'action consiste à la mise en place d'un programme de production d'électricité renouvelable, en partenariat avec le Domaine Skiable de Serre Chevalier, la Banque des Territoires, co-financé par la Région Sud. Il utilisera trois technologies de production (hydroélectricité, photovoltaïque et micro-éolien) pour produire l'équivalent de 30 % de la consommation électrique du domaine.

Description détaillée du projet

La démarche s'inscrit dans un objectif fort de répliquabilité avec une installation basée sur la complémentarité des types d'énergie renouvelable (i) en capitalisant sur l'environnement du domaine, et notamment, 2 500 heures annuelles d'ensoleillement, l'exposition au vent, la densité de bassin versants et (ii) en s'inscrivant dans les infrastructures existantes, les gares de remontées mécaniques, le réseau de neige culture, de bâtiments qui vont héberger les équipements de production d'électricité. Ainsi l'impact sur le paysage et l'environnement sera minimisé.

L'objectif de production annuelle est de 4,5 GWh afin de compenser environ 30 % de la consommation des 58 appareils de remontées mécaniques, de l'équipement de neige de



culture (14 salles des machines, 577 enneigeurs), de l'ensemble des installations tertiaires (bureau et bâtiments d'exploitation).

Le projet a pour objectif d'impliquer les artisans et industriels de la Vallée et l'exploitation et la maintenance seront confiées aux équipes du domaine.

Pour l'hydroélectricité, le principe est basé sur la captation sur deux sites de bassins versants (Chantemerle et Villeneuve le Bez) ; l'eau est filtrée et nettoyée de tous ses sédiments, acheminée par les canalisations du réseau d'enneigement dans les salles des machines du domaine, passée dans des turbines pour produire l'électricité (cible de 80% des 4,5 GWh).

L'impact sur le paysage et la ressource est quasi nul puisque l'utilisation des équipements existants de neige de culture ne nécessiterait aucune installation supplémentaire et l'eau est utilisée comme un moyen renouvelable et non comme une ressource consommée. La puissance visée nécessite un approfondissement sur la réglementation applicable.

Pour le solaire, 1 420 panneaux sont progressivement installés sur les bâtiments existants dont des panneaux souples conçus dans la région Répartis sur plusieurs dizaines de sites du domaine, les quelque 2 370 m² de panneaux solaires produiront 527 000 kWh soit 12 % de la production totale d'EnR. Le souhait de ne pas recourir au déploiement de grands fermes solaires installées en pleine vallée et de privilégier les toitures des installations de la station telles que celles des gares de remontées mécaniques et des bâtiments tertiaires a conduit SCV-Domaine skiable à mettre en place un démonstrateur de panneaux photovoltaïques souples, notamment sur la gare du télésiège débrayable des Vallons. Cette technologie a été conçue au sein de la vallée par Sunwind et l'assemblage est réalisé, pour sa très grande partie, sur le territoire du Briançonnais.

Pour les micro-éoliennes, des modèles de moins de 12 mètres de haut et d'une capacité de 10 kW seraient envisagés. Elles sont en phase de test au col du Prorel.

Afin de maximiser l'autoconsommation et la valorisation des l'énergie produite, une partie de l'investissement est destiné à permettre le stockage de l'énergie en l'utilisant pour remplir les réserves collinaires destinées à la neige de culture. En effet celles-ci sont remplies par pompage dans la Vallée.

À terme cette solution de stockage pourra être ouverte à d'autres producteurs d'énergies renouvelables.

Calendrier prévisionnel

Objectif de mise en place des panneaux solaires : en cours depuis fin 2018 avec une montée en charge pour un déploiement total en 2020.

Objectif de mise en place de la première installation hydraulique : à horizon 2020 et de la deuxième installation à horizon 2021.



Objectif de validation des premières éoliennes : en cours depuis fin 2018 avec une montée en charge pour un déploiement total en 2020.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Domaine Skiable Serre Chevalier	Porteur du projet sur l'aspect industriel	Toute la durée du projet	Acquis	Pilotage avec la Banque des Territoires du déploiement.
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Co-financement	Accord donné	Acquis	

Budget prévisionnel

Montant total : de l'ordre de 3,5 M€ - 4,5 M€.

Description des coûts : études, installations et coûts des investissements.

Plan de financement prévisionnel :

- Financement Région Provence Alpes Côte d'Azur en co-financement (accord donné)
- Domaine Skiable Serre Chevalier en fonds propres et quasi fonds propres.
- Caisse des Dépôts en fonds propres et quasi fonds propres.



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Production issue des énergies renouvelables	Productible annuelle	0	Cible : entre 1,3 et 4 GWh en fonction des installations déployés ci-après
Installation solaire	M2	0	Cible : 2 500 m ²
Installation éolienne	nombre	0	Cible : 10 à 15
Installation hydraulique	Puissance installée	0	Cible 800 à 1 400 kW



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.2 : Recherche et Développement Ardoise Photovoltaïque

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 12/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : NEXT FINANCIAL PARTNERS
Nom, prénom, fonction : ARNAUD Ludovic, Président

Le projet en un mot

L'autonomie globale ou partielle en énergie photovoltaïque du Fort des 3 Têtes.

Description détaillée du projet

NEXT Financial Partners, dans le cadre de partenariats et avec l'appui de l'État, porte le projet de réhabilitation du Fort des Têtes. Des investissements de 75 millions d'euros permettront la création d'un complexe touristique d'envergure comprenant : un hôtel 4*, des restaurants (dont un gastronomique), des bars, des commerces haut de gamme, des logements, un centre de congrès. Le permis de construire correspondant a été déposé en mairie de Briançon le 8 mars 2019. Dans ce cadre, notamment en lien avec le secteur industriel et le milieu universitaire, le porteur du projet élabore une démarche de R&D, pour faire évoluer l'offre actuelle en termes de fabrication d'Ardoises photovoltaïques conformes aux normes des Monuments Historiques (MH), dans l'objectif d'équiper ainsi le Fort des Têtes. Si cette démarche aboutit favorablement, elle serait de nature à essaimer sur de nombreux autres projets de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine historique.

Calendrier prévisionnel

2019 -2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
NEXT FINANCIAL PARTNERS	Piloter le projet, définir le cahier des charges, engager la R&D et prendre en charge une partie de l'investissement	Exercice 2019/2020	Acquis	-séance de travail avec un industriel pour test de prototypes (juin 2019), -réunion fixée avec l'université Aix-Marseille (avril 2019)
BPI	Prise en charge une partie du coût de R&D	Exercice 2019/2020	En cours	Rencontre en cours de construction (juin 2019)
Université Aix-Marseille	Partenaire dans la phase recherche	Exercice 2019/2020	Rdv avril 2019	/
VINCI	Partenaire dans la partie développement de la production industrielle du projet	Exercice 2019/2020	En cours	Prochain rdv juin 2019
Conservateur régional des monuments historiques	Associé au suivi de la démarche	Exercice 2019/2020	En cours	Prochain rdv avril 2019
DYAQUA	Prendra en charge une partie du coût de R&D et la pose des Ardoises test	Exercice 2019	En cours	Prochain rdv mai 2019

Budget prévisionnel

Montant total : 300 000 €

Description des coûts :

- Analyses et études des avancements des recherches technologiques en vue de choisir le ou les partenaire(s) industriel(s)
- Mise en Œuvre de la cellule R&D « Ardoises Photovoltaïques MH »
- Mise en fabrication au niveau industriel et tests sur le projet du Fort des Têtes

Plan de financement prévisionnel :

- 70 % NEXT FINANCIAL PARTNERS
- 30 % Aides Publiques
- 30 % Partenaires

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	Total	2019	2020	2021
NEXT FINANCIAL PARTNERS	Capital Investissement	210 000 €	60 000	150 000	
CEA	Apport en Industrie	0	0	0	
Partenaires Privés (IMERIS, DYAQUA, VINCI...)	Capital Investissement	90 000 €	45 000	45 000	



Objectifs et évaluation

La recherche et développement proposé sur la conception d'une ardoise photovoltaïque (MH) conforme aux cahiers des charges des Monuments historiques doit permettre de rendre autonomes les monuments historiques français qui seront équipés de ces ardoises. Une première technologie est déjà en test, mais il manque aujourd'hui la capacité, la puissance, l'esthétisme ainsi qu'une chaîne de production industrielle adaptée.

Libellé indicateur	Source / modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Capacité de production d'énergie	Laboratoire de test indépendant	0	Couverture Utile test du Fort des Têtes 3 605m ²
Esthétisme	Validation de la DRAC (Ministère de la Culture)	0	Couverture Utile test du Fort des Têtes 3 605m ²

ENERGIE	3 605m ² de couverture équipée et 250 KWc produit / soit sur 4 ans : 1000 KWc
	Objectif : une augmentation de 19 à 24 % de rendement



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.3 : Développer les Énergies Renouvelables dans les refuges de montagne

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété
d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : État / Préfecture des Hautes-Alpes et Sous-Préfecture
Pilotage : madame la Préfète
Suivi : Carine RIBES – Chargée de mission développement durable

Le projet en un mot

Le projet consiste à expérimenter un accompagnement des propriétaires de refuges, qui le souhaitent, dans la transition vers les énergies renouvelables (Enr) et notamment la faisabilité de pico centrale lorsque cela est envisageable. En effet, la plupart des sites concernés fonctionnent encore avec de l'énergie fossile, notamment du fuel pour le chauffage, de surcroît avec un réapprovisionnement par voie héliportée.

La priorité en premier niveau est conférée à la question des Enr. Si la démarche s'avère pertinente et vertueuse, elle pourrait être le moment venu élargie à d'autres enjeux liés aux refuges de montagne (ex : déchets ménagers, assainissement eaux usées, etc).

Description détaillée du projet

Un refuge est un établissement d'hébergement recevant du public, gardé ou non, situé en altitude dans un site isolé. Les refuges répondent à des missions de service public définies par le code du tourisme :



- La surveillance des itinéraires, l'information des visiteurs qui la sollicitent, l'alerte et la collaboration aux secours en cas d'accident ;
- L'accueil permanent, y compris hors réservation pour les personnes confrontées à des difficultés non prévues ;
- La surveillance de l'environnement proche (faune, flore, enneigement, météo, propreté des abords, voire surveillance d'aire de bivouac adjacente).

Le département des Hautes-Alpes compte 43 refuges qui voient leur fréquentation augmenter chaque année (100 000 nuitées par an). Ces derniers, du fait de leur isolement, restent mal approvisionnés en énergies et s'appuient généralement sur des énergies fossiles (groupes électrogènes) nécessitant un ravitaillement par hélicoptère. À ce jour seuls 10 % apparaissent bien équipés.

À l'occasion de la visite d'un refuge, Mme la Préfète a ainsi pu constater que l'isolement induit des difficultés techniques et des surcoûts en matière d'aménagement et d'exploitation. Elle a souhaité engager un travail sur les enjeux liés à la production d'énergie en sites isolés. En effet, la croissance des besoins d'énergie et la nécessité d'autonomie, le rôle pédagogique des refuges et le potentiel solaire et hydroélectrique de leur environnement immédiat plaident en ce sens.

Certains propriétaires et gestionnaires ont engagé des démarches pour s'équiper en panneaux solaires et microcentrales hydroélectriques. Il apparaît que le cadre réglementaire applicable à ces installations est particulièrement contraignant en raison des différentes législations environnementales applicables (autorisation environnementales, loi sur l'eau, etc) et des délais d'instruction inhérents. La complexité des démarches administratives a conduit un certain nombre de gardiens à demander aux services de l'État une assistance spécifique sur les enjeux juridiques et techniques permettant de faciliter la concrétisation de leurs projets.

Une première réunion de travail s'est tenue en octobre 2018 et a permis de définir une méthodologie :

- ouverture de la démarche à tous les refuges quel que soit le régime de propriété des biens ;
- étude groupée et mutualisée fondée sur le volontariat de quelques refuges si possible répartis sur l'ensemble des massifs des Hautes Alpes ;
- réalisation d'un état des lieux sur les équipements en EnR et les besoins.

Trois axes de travail ont ensuite été définis en concertations :

- l'identification des personnes ressources pour expertise technique ;
- la simplification des démarches et une optimisation des délais dans la limite de ce qui est possible réglementairement ;
- l'exploration des possibilités d'accompagnement financier de la réalisation des projets qui pourra être différencié selon les propriétaires.

Sur ces bases il est acté que :



1) Le guichet conseil des Hautes-Alpes, animé par la DDT et réunissant les services, opérateurs et acteurs concernés par les demandes d'autorisations, est activé sur la thématique du développement des Enr dans les refuges. Il s'agit de favoriser l'information et d'apporter un appui transversal coordonné, technique et neutre aux porteurs de projets, en particulier pour les propriétaires qui seraient d'ores et déjà volontaires.

Dans ce cadre, seront également repérés et analysés les éventuels freins en termes de réglementation, pour faire remonter aux ministères concernés les enjeux et formuler, lorsque cela paraîtra pertinent, des pistes de simplification.

2) Définir, financer et lancer un diagnostic approfondi, à caractère pré-opérationnel, avec des propriétaires de refuge volontaires.

L'objectif de cette étude est d'apprécier le potentiel Enr des sites concernés et d'approfondir la connaissance des enjeux (environnementaux, paysagers, etc).

Outre l'éclairage indispensable qu'elle apportera à l'ensemble des institutions concernées, une telle approche sera valorisable par les porteurs de projet le moment venu : visibilité accrue sur le volet études, dialogue facilité avec les services instructeurs des autorisations requises.

Il est donc apparu opportun d'inclure cette démarche dans le CTES dans la mesure où le territoire du PETR comprend des refuges concernés par ce même objectif. Ainsi, la présente fiche s'insère-t-elle dans un projet plus global mené à l'échelle du département.

Calendrier prévisionnel

Une réunion a été organisée le 5 février 2019 pour que l'État, les collectivités et les organismes intéressés à la question de l'autonomie énergétique des refuges présentent les dispositifs existants mobilisables et leurs engagements. Une autre réunion d'échange, prenant la forme d'un comité de pilotage associant les représentants des gardiens et des propriétaires de refuges, est intervenue le 14 mars 2019 et la construction de la démarche se poursuit actuellement.

La présente fiche action est à mener de façon concertée avec le travail partenarial lancé à l'échelle départementale. Elle s'inscrit dans le même calendrier.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
DDT	Mettre en place un guichet conseil spécifique sur le sujet	2019	acquis	/
DDT/ DREAL	Optimisation des délais et simplification des procédures administratives	2019	Attention particulière aux procédures notamment dans le cadre concerté et coordonné du guichet conseil	/
Parc National des Écrins	Facilitateur de projet	2019	Partenaire de la démarche	Participer à la définition et au suivi de l'étude diagnostic
ADEME	Ingénierie financière	2019	Partenaire de la démarche	/
Syndicat d'énergie	financement	2019	Partenaire de la démarche	Participer à la définition, au suivi et au financement de l'étude diagnostic
Région Provence Alpes Côte d'Azur	financement	2019	Partenaire de la démarche	Participer à la définition, au suivi et au financement de l'étude diagnostic
Association des gardiens de refuge	Accompagner la démarche	2019	Partenaire de la démarche	Rencontre prévue en juin 2019

Budget prévisionnel

Montant total et description des coûts :

1) Guichet conseil les Hautes-Alpes : coût de fonctionnement supporté par l'État.

Le guichet est opérationnel dès le lancement du CTE et contribuera au recensement de propriétaires de refuges volontaires et les points sur lesquels l'État peut les aider.

2) Diagnostic approfondi, à caractère pré-opérationnel, avec des propriétaires de refuge volontaires recensés via le guichet.

L'objectif de cette étude étant d'apprécier le potentiel Enr des sites concernés et d'approfondir la connaissance des enjeux, son chiffrage dépend du recensement fait dans le cadre du guichet. Les partenaires précédemment listés ont donné leur accord de principe pour participer au financement de l'étude une fois le périmètre défini et le chiffrage réalisé.

Plan de financement prévisionnel :



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Nombre de guichet conseil réalisés sur le sujet	DDT	0	1 ou plus en fonction des refuges volontaires
Nombre de refuges nouvellement équipés et puissance installée	Association des gardiens de refuges / CAF		Fonction du nombre de refuges volontaires
Nombre de groupes électrogènes et d'hélicoptage supprimés	Association des gardiens de refuge		
Réduction des délais simplification des procédures	Services État		

Les indicateurs sont valables tant pour la démarche départementale qu'à l'échelle du PETR en fonction des refuges volontaires sur le secteur concerné.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.4 : Projet de gestion et d'utilisation des eaux pluviales de la commune de Briançon avant rejet au milieu naturel

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété
d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Briançon

Nom, prénom, fonction : BONDA Jonathan - Chargé d'opérations

Le projet en un mot

Le projet consiste à **expérimenter** la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique sur le réseau d'eaux pluviales (EP) de la commune en vue de produire de l'énergie électrique pouvant servir à alimenter des installations publiques proches de cette centrale.

Cette expérimentation, si elle s'avérait concluante, serait reproduite sur d'autres territoires du PETR, cette action servant de démonstrateur au niveau du PETR.

Description détaillée du projet

D'importants travaux d'assainissement ont eu lieu sur la commune de Briançon depuis une dizaine d'années. Ceux-ci visent à créer un réseau séparatif d'eaux pluviales et améliorer la gestion de celles-ci avant rejet au milieu naturel. Dans le cadre de la loi sur l'eau, un important ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention enterré en Structure Alvéolaire Ultra Légère ou SAUL) d'une capacité de 1 300 m³, visant à réguler le débit des eaux de pluie, a été réalisé en pieds de bassin versant de la commune en 2017 dans le quartier COLAUD du projet d'aménagement urbain Cœur de Ville. Afin d'optimiser cet ouvrage, une étude a été menée pour installer une microcentrale hydroélectrique en sortie de ce bassin de rétention. L'énergie produite servira à alimenter des installations publiques proches de l'unité de production.

Le projet s'articule sur deux axes de recherche : la surveillance et le contrôle des débits d'eaux gérés par le réseau EP et le bassin ainsi que l'exploitation de ce flux pour produire de l'énergie.



Pour la partie contrôle :

SPL ESHD (Eau Services Haute Durance) est une Société Publique Locale Briançonnaise qui gère le service des eaux de différentes communes. SPL ESHD réalise des travaux de canalisations, ouvrages, production hydro-électrique et porte assistance technique sur des projets (depuis l'étude à la réalisation) en lien avec le grand cycle de l'eau sur le périmètre du Briançonnais.

Dans le même principe que sa supervision déjà opérationnelle pour la sectorisation des réseaux d'eau et la gestion de ses productions hydroélectriques, la supervision du bassin de rétention permettra non seulement de récupérer les données du site mais de les analyser et les synthétiser.

La supervision comprendra :

- Une page de supervision créée spécifiquement pour cet ouvrage,
- Les données actualisées en temps réel et consultable sur tout poste informatique (nécessité JAVA à jour et installation du soft supervision). Pas de limite du nombre de postes pour l'installation de la télégestion
- Mise en forme via graphe avec historique consultable
- Possibilité de gérer les accès via des identifiants et mots de passe.

Les données récoltées par le SOFREL sont transmises sur un serveur sécurisé et dédié à la supervision d'équipements (Service des eaux, productions hydroélectriques...).

Tous ces équipements permettront ainsi un suivi en temps réel du bassin de rétention d'eaux pluviales et l'envoi d'alarmes directement aux services techniques pour une intervention immédiate si nécessaire.

Pour la partie production :

Save Innovations est une entreprise grenobloise créée en 2012 et labellisée jeune entreprise innovante. Elle emploie 12 personnes et est membre des pôles de compétitivité Tenerrdis et Hydreos. Save Innovations a développé PICOGEN®, une solution innovante protégée par 11 brevets.



PICOGEN® est une picoturbine qui produit de l'électricité en utilisant les faibles débits d'eau et en prélevant un minimum de pression. C'est la brique énergétique du « smart water » pour l'alimentation en toute autonomie de l'ensemble des appareils de mesure, de contrôle et de télétransmission des réseaux d'eau potable. PICOGEN® a été lauréate ADEME Initiative PME 2016.

La PICOGEN® a aujourd'hui démontré ses performances de production d'électricité et sa maintenance simple et réduite dans des réseaux d'eau potable sur le territoire français, et notamment en région Auvergne – Rhône-Alpes.

Sa capacité à générer de l'énergie dès les faibles flux et avec un prélèvement minimum de pression convient au cas d'école de gestion de réseau d'eau pluviale décrit ici par la ville de Briançon. Cette expérimentation permettra d'apprécier dans le temps les coûts et avantages de l'installation d'une picoturbine sur le réseau d'eau pluviale et d'en évaluer le potentiel pour un déploiement sur le réseau d'eau potable.

À partir de cette production d'énergie électrique locale, la commune de Briançon envisage d'y raccorder plusieurs installations publiques proches de l'unité de production. Tout d'abord elle rendra autonome la station de surveillance du bassin de rétention (celle-ci sera également raccordée à une autre source d'énergie fournie par des panneaux solaires).

Elle permettra également d'alimenter l'éclairage public du parking se trouvant au-dessus du bassin de rétention des EP enterré.

Enfin, et si la production d'énergie de la microcentrale hydroélectrique le permet, elle contribuera à l'alimentation de bornes de recharge pour vélo électrique au sein de bureaux de la ZAC Cœur de Ville.

Calendrier prévisionnel

L'objectif est de rendre opérationnelle la centrale pour **l'été 2019** et de commencer à **produire de l'énergie dès le mois de septembre 2019**.

Cela implique que **la réalisation des travaux** devra commencer ce **printemps 2019**.

Il n'y a pas d'appel d'offre à réaliser puisque les co-porteurs du projet que sont ESHD, Save Innovation et la commune de Briançon réaliseront les travaux de génie civil et fourniront les appareils nécessaires à cette microcentrale eux-mêmes.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune de Briançon	<p>A mettre en place l'ensemble des infrastructures de génie civil nécessaires à l'installation de la Pico-centrale et des organes de gestions et de commandes de l'appareil. Cette prestation comprend entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• La mise en place des fourreaux en tranchée reliant la station aux ouvrages annexes (bassin de rétention, réseau d'éclairage du parking, réseau télécoms).• La réalisation d'une plateforme béton clôturée permettant la maintenance et la protection des appareils.• La réalisation de l'ensemble des massifs et regards de visite accueillant le dispositif. <p>La commune s'engage également à réaliser le nettoyage périodique des regards de visite et du bassin de rétention des eaux pluviales pour empêcher tout dysfonctionnement de la turbine suite à un colmatage de celle-ci par des Matières En Suspension (MES).</p>	Avril-mai 2019	En cours de validation il est inscrit dans une convention entre ESHD, SAVE et la commune signée par les 3 parties en janvier 2019	Validation du projet de délibération portant cette convention et ce projet, au prochain conseil municipal de la commune le 27/03/2019



SPL ESHD	<p>ESHHD s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">— Mettre en place tous les équipements nécessaires pour le fonctionnement d'une station de contrôle,— Récupérer les données de la station de contrôle ainsi que les données de fonctionnement de la pico turbine fournie par SAVE INNOVATIONS pour les intégrer au suivi à distance,— Générer, via un programme, des alarmes en fonction des données récoltées par la station de surveillance,— Former la Ville de Briançon à l'utilisation du système de télégestion pour le suivi du bassin de rétention des eaux pluviales,— Accompagner pour la mise en service de la PICOGEN®.	Juin juillet 2019	Acquis : inscrit dans une convention entre ESHD, SAVE et la commune signée par les 3 parties en janvier 2019	
SAVE INNOVATION	<p>Save Innovations s'engage :</p> <p>Étudier sur son banc d'essai hydraulique, le productible de l'installation et la perte de charge estimée. Évaluer la faisabilité technique sur le site pilote proposé par Briançon.</p> <ul style="list-style-type: none">— Fournir une turbine et un régulateur, parmi son catalogue, qui soient adaptés au site retenu.— Être présent lors de la mise en service de la PICOGEN®.— Fournir les données de fonctionnement : production électrique relative au site.— Accompagner techniquement durant toute la durée de l'expérimentation notamment dans l'utilisation de la turbine comme débitmètre et de l'organe de pilotage comme télé-transmetteur.	Juin à août 2019	Acquis : inscrit dans une convention entre ESHD, SAVE et la commune signée par les 3 parties en janvier 2019	



	<ul style="list-style-type: none">— Mettre à disposition les données enregistrées par l'organe de pilotage— Fournir le logiciel permettant de voir en local les données mesurées par le régulateur— Prendre en charge l'abonnement GSM nécessaire à la transmission de ces données— Réaliser un bilan annuel à partir des données transmises par l'organe de pilotage.— Effectuer une maintenance préventive annuelle de la turbine			
--	---	--	--	--



Budget prévisionnel

Montant total : 57 000 €

Description des coûts :

Les frais d'investissement comprennent :

- la réalisation du génie civil (tranchées et fourreaux) : **15 000 € HT**
- La réalisation du génie civil (regard de visite accueillant la turbine, by-pass, station de maintenance clôturée) : **15 000 € HT**
- La fourniture et la mise en place des dispositifs de contrôle et de surveillance (y compris câblage et les divers raccordements électriques) : **15 000 € HT**
- La fourniture et la mise en place de la pico-turbine (y compris câblage et les divers raccordements électriques) : **12 000 € HT (dont 6 000 € HT de fourniture)**

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Commune de Briançon	30 000 €	15 000 €	15 000 €		
ESHD	27 000 €		27 000 €		



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Énergie produite par la pico turbine	Kwh/j	0	



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.5 : Etude du potentiel Éolien du col du Prorel

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 12/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : la SEVE (Solaire Eau Vent Énergies - SAEM à 10 % d'actionnariat citoyen)
Nom, prénom, fonction : Bard Antoine directeur

Le projet en un mot

Étude visant à diversifier les modes de production d'énergie verte sur le territoire du grand Briançonnais par l'implantation de deux éoliennes de moyenne puissance, d'une hauteur de 50 m, en haut du domaine skiable de Serre Chevalier au col du Prorel, et exploitées par la SEVE.



Figure 1 : Simulation de deux éoliennes au col du Prorel, étude SEVE Egrega-Hrafinkel



Description détaillée du projet

Riche de son relief montagnard le territoire du Briançonnais possède de nombreux potentiels pour la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui la production d'énergie est assurée localement par l'exploitation de la force hydraulique et solaire. Le projet d'implantation d'éolienne s'inscrit dans une volonté de renforcer et diversifier la production électrique d'origine renouvelable et locale.

Le projet étudie la possibilité d'implanter deux éoliennes de 800 KW de puissance chacune. Avec une production annuelle estimée à environ 2 GWh, l'installation couvrirait 3.5% de la consommation annuelle de Briançon et St Martin de Queyrières.

La complémentarité de l'éolien par rapport aux sources actuellement exploitées est très intéressante avec une production hivernale importante, alors que les ressources hydro-électriques et solaires sont au plus faible sur cette saison (étiage hivernal des cours d'eau et faible ensoleillement et enneigement des panneaux). D'autant plus que sur cette même période les demandes sont particulièrement fortes (besoins de chauffage).

Il s'agit d'un projet d'un montant compris entre 2,5 et 3,5 M€.

La partie investissement, d'un montant de 2 380 000 € se décompose ainsi :

- turbines : 1 560 000 €
- développement : 300 000 €

- Génie civil : 150 000 €
- Voirie : 70 000 €
- Génie électrique : 150 000 €
- Raccordement électrique externe : 50 000 €
- Raccordement Télécom : 10 000 €
- divers et aléas : 100 000 €

Le chiffrage ne prend pas en compte le transport des éoliennes sur site dont l'estimation est à réaliser en fonction du mode de transport retenu (recherche d'un transport innovant par dirigeable).

L'objectif recherché est une réalisation des travaux en 2020 conduisant au dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique fin 2019 puis une enquête publique début 2020.

Calendrier passé et prévisionnel



- 2016 : première étude prospective
- Septembre 2017 : lancement des études de préfaisabilité sur les possibilités de transport des composants d'éolienne sur site,
- Novembre 2017 : début de campagne d'étude aéroulque pour 24 mois
- Automne 2019 :
 - Fin de l'étude aéroulque,
 - Lancement de l'étude de faisabilité,
 - Étude des possibilités de transport alternatif et peu impactant de type transport aérien, cf. projet ONF / Flying Whales pour le débardage lourd aérouporté (Large Capacity Airship 60 tons LCA60T),



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La SEVE	<ul style="list-style-type: none">• Mener l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet,• Coordonner les efforts pour le financement et la réalisation,	En cours	Engagement acquis	Fin des études aérauliques, finalisation de l'étude de faisabilité et prospective de financement et réalisation
Commune de Puy Saint André	Mettre à disposition de foncier pour la réalisation du projet	Dès la fin des études aérauliques / préfaisabilité.	Acquis	

Les partenaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre seront à trouver lors du lancement de l'étude de faisabilité.

Budget prévisionnel

Étude de pré faisabilité :

Étude engagée par la SEVE depuis 2016, qui bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 % (TEPCV) sur un plafond de 50 000 €

Études pré faisabilité	49 000,00 €
------------------------	-------------

Le CTE vise à mise en œuvre du projet suite à l'étude.

Montant total : 49 000 €

Description des coûts : les postes correspondent aux études, conception, implantation et transports, le raccordement des éoliennes, selon le détail ci-dessus.

Plan de financement prévisionnel :

Étude en cours financée dans le cadre de TEPCV (39 200 €). Le CTE permettra de trouver les financeurs du projet par la suite.

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Production / rentabilité du projet	Étude aéroulique et préfaisabilité	Premiers résultats encourageants	Conclusions automne 2019
Dossier d'autorisation			Fin 2019
Faisabilité			Début 2020

ENERGIE	1.6 MW en éolien
EMPLOI & ACCOMPAGNEMENT	Emploi de gestion et maintenance ½ salarié temps plein
	Entreprises locales : terrassement et génie civil, réseau et acheminement électricité.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PÉTR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.8 : Défi des familles à énergie et mobilité positives *Intégration au CTES le 4 décembre 2019 (second Comité de Pilotage)*

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 12/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Environnement & Solidarité – CPIE Haute-Durance
Nom, prénom, fonction : Kerbrat Miren, Directrice

Le projet en un mot

Le projet consiste à accompagner une trentaine de familles (soit une centaine de personnes) des communautés de communes du PÉTR pour les aider à réduire et rationaliser leurs consommations de chauffage, d'eau et d'électricité liées à leurs logements pendant une saison de chauffe et leurs consommations énergétiques liées à leurs déplacements l'été. Le tout dans une optique de changements de comportements durable et vertueux.

Description détaillée du projet

Principe

Le principe est simple : regroupées en équipe d'une dizaine de personnes, des familles du territoire relèvent le défi pendant 1 an pour réduire d'au moins 8 % leurs consommations énergétiques dans leur quotidien. Chaque équipe est représentée par un « capitaine » bénévole et volontaire. Il est en charge de l'animation du groupe et aide les familles dans l'appropriation des outils (saisie des données, etc.).

Ce type de défi a été conçu et animé dès 2008 par l'association « Prioriterre », augmenté plus récemment du volet mobilité. Nous bénéficierons des outils développés dans ce cadre pour accompagner les familles (guides, site Internet...).

Chaque famille évolue à partir de son fonctionnement et de ses motivations : l'ambition est

de progresser ensemble, pas à pas et de façon durable.

Objectifs

- Réduire la consommation d'énergie de 15 à 30 familles pilotes : chauffage, eau chaude, électricité et énergies liées à la mobilité ;
- Changer durablement les habitudes : sobriété énergétique et évolution vertueuse des comportements ;
- Contribuer à protéger l'environnement : réduction des émissions de CO2 (habitat, transport) et des autres pollutions (mobilité positive) ;
- Dynamiser la vie locale et favoriser le lien social : effet d'émulation, de diffusion des initiatives, d'échanges et rencontres entre les participants ;
- Essaimer et impliquer les citoyens : sensibilisation et appropriation des habitants du territoire (médiatisation) à la transition énergétique, écologique et sociale.

Etapes clefs

- Elaboration de la communication (campagne de recrutement) et du kit de sensibilisation aux économies d'énergies (guide des éco-gestes, petit matériel...) ;
- Recrutement et constitution des équipes¹ : diffusion de la campagne, mobilisation de 5 à 10 familles volontaires par équipe, identification et formation des capitaines (utilisation des outils et éco-gestes) ;
- Organisation et animation d'événements festifs et conviviaux (4 événements dans l'année) : lancement du défi, rendez-vous intermédiaires (ateliers « low-tech »...) et fête de clôture ;
- Mesures des économies d'énergies réalisées tout au long du défi grâce aux outils mis à disposition ;
- Accompagnement des capitaines d'équipes (et si besoin des familles) tout au long du défi ;

Rôle d'Environnement & Solidarité

Environnement & Solidarité est porteuse de l'Espace Info Energie Nord 05 (1 ETP) et d'un secteur d'éducation au développement durable (1,5 ETP). L'association assurera l'organisation et l'animation du projet. L'association assurera la conception et la mise en œuvre du projet de A à Z. Elle s'appuiera, pour la mobilisation des familles et l'organisation des temps forts, sur les acteurs du territoire avec lesquels elle est déjà en lien : collectivités, centres sociaux, associations...



Outils à mettre en œuvre

- Affiches et flyers de mobilisation ; réseaux sociaux propres à Environnement & Solidarité et ses partenaires
- Site national <http://www.familles-a-energie-positive.fr> et sous-site dédié au défi local ;
- Page Facebook nationale <https://www.facebook.com/Familles-%C3%A0-Energie-Positive-254815204534135/> ;
- Guide des éco-gestes ;
- Wattmètres, kits de sobriété
- Événements participatifs et conviviaux

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début de l'opération : mars 2020

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2021

Défi familles à énergie et mobilités positives	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Elaboration de la communication et du kit de sensibilisation aux économies d'énergies								
Constitution des partenariats opérationnels avec les acteurs relais								
Recrutement et constitution des équipes								
Organisation et animation d'événements festifs et conviviaux								
Accompagnement des équipes et suivi des consommations								
Synthèse et évaluation								

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Structures locales énergies renouvelables : Ener'guil, Energies Collectives SCIC, SEM Seve, EDSB, SYME...	Contribution des membres pour la mobilisation de familles et la constitution des équipes, mobilisation d'un co-financement privé et citoyen	En amont du projet	En cours de discussion	
Pays SUD	co-financer le projet pour essaimage sur son territoire	En cours de projet	A discuter	Rencontre partenariale
Intercommunalités et communes	relayer la communication sur leur territoire et faciliter l'organisation d'événements locaux (mise à disposition de lieux...)	Dès le début du projet	A valider avec le PETR	Rencontre
Autres relais locaux : Atelier cyclonique, ADSCB, Chapoul café...	relaient et diffusent auprès de leurs adhérents/bénévoles pour le recrutement des familles	Dès le début du projet	A discuter	Rencontres et/ou échanges (mail/tel)
CLER	Met à disposition les outils développés depuis 2008 à l'échelle nationale	Dès le début du projet	A confirmer	Contact mail/téléphonique

Budget prévisionnel

Montant total : 25.300 euros



Description des coûts :

Les principaux coûts correspondent

- aux salaires chargés des 2 éducatrices-formatrice au développement durable de l'association, et de la directrice, pour le temps de travail dédié à chaque étape du projet
- aux frais de déplacement, à la rencontre des équipes de familles et des partenaires répartis sur tout le territoire
- à l'organisation des 4 temps forts conviviaux
- aux frais de communication, y compris la fourniture d'un kit de sensibilisation à chaque foyer (ampoules à led, mousseur pour l'eau, ...)

Le montant des coûts salariaux tient compte de l'engagement des acteurs locaux à contribuer à la mobilisation, la diffusion de l'information, et au recrutement des foyers participant au défi.

détail des coûts par étape		jours	coût salaires	déplacement	achats
Préparation	réunion partenaires	5	1500	100	4100
	campagne de communication				
	kits sensibilisation				
Mobilisation	réunions information engagement	9	2700	150	50
	formation initiale capitaines				
temps forts	préparation	14	4200	2250	500
	animation à 2				
	minibus équipes				
Accompagne ment et suivi	suivi tel et mails	32	9600	150	0
	coaching capitaines				
	suivi administratif et financier				
	comité de pilotage et suivi équipe				
Total		60	18 000	2 650	4 650



Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé
LEADER / CTES	22 770 euros (90% financements possibles via LEADER)
Co-financeurs	Financement privé et citoyen 2 530 euros

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Consommations énergétiques des familles engagées dans le défi	Relevés compteurs / Factures...	Donnée à récolter en début de projet	Baisse de 8 % des consommations énergétiques du logement à la clôture du projet
Part de différents modes de déplacement (voiture solo, voiture partagée, transports en commun, vélo, marche...)	Enquête auprès des familles	Donnée à récolter en début de projet	Augmentation de la part des modes alternatifs

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 « Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard »

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Contexte et objectifs :

Le PETR se trouve au cœur d'un triangle composé de grandes agglomérations : Lyon-Grenoble, Aix-Marseille, et Turin. Le territoire est enclavé et vulnérable, avec un axe routier principal unique par vallée et des cols situés à haute altitude (Lautaret, Montgenèvre).

Le réseau ferré se compose d'une seule ligne venant de « l'étoile de Veynes » au sud, Briançon étant le terminus.

Les voies de communication au sein du PETR sont complexes, dictées par la topographie des lieux, difficiles avec des rampes et pentes importantes, des routes étroites, voire vulnérables (glissements de terrain, chutes de pierres, couloirs d'avalanches ou de laves torrentielles), renforçant le sentiment d'enclavement et de « vallées de bout du monde ».

Le changement climatique renforce la fragilité et vulnérabilité du territoire en termes de transport, comme le montrent les exemples récents du tunnel du Chambon, l'éboulement sur le RN94 à Saint Martin de Queyrières (automne 2017), le glissement de terrain en cours du Pas de l'Ours (Queyras)...

Les enjeux et impacts des déplacements et transports sont très importants sur le territoire. En effet, le transport représente près du tiers de la consommation d'énergie, et plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, et ce quasi uniquement sur le transport routier.

L'objectif est de faciliter la mobilité des populations et de démontrer la compatibilité du déploiement des mobilités décarbonées avec les spécificités du milieu montagnard sachant



que des initiatives citoyennes pertinentes, marqueurs d'un vrai besoin, sont déjà apparues pour proposer des solutions, par exemple l'usage d'applications numériques pour faciliter le covoiturage notamment dans la vallée de la Clarée ou encore des projets de voies douces dans les différentes vallées.

Articulée avec l'orientation relative au développement des énergies renouvelables, cette orientation concourt à la sobriété et l'autonomie énergétique du territoire.

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement de l'usage du vélo et des infrastructures et services associés
- le développement de liaisons inter-villages pour les déplacements « propres »
- la promotion de la mobilité douce, électrique et innovante
- la mutualisation et le partage de l'usage des véhicules
- la réduction des déplacements contraints domicile-travail et touristiques
- une animation territoriale sur la sensibilisation à l'éco-mobilité par le PETR
- la mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Principaux enjeux :

- développer les modes de transports décarbonés
- réduire la consommation d'énergie liée aux déplacements
- réduire les émissions de GES

Résultats globaux attendus au terme du CTES

Catégorie d'indicateurs	Indicateurs
Réduire l'autosolisme	<ul style="list-style-type: none">• Distance d'autosolisme évitée
Développer les aménagements cyclables et les services associés et promouvoir les modes actifs	<ul style="list-style-type: none">• Valorisation le territoire et développement du tourisme (notamment inter-saison) via les mobilités douces et alternatives• Création/ Utilisation d'infrastructures cyclables
Promouvoir de la mobilité douce, électrique et innovante	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des émissions de GES• Promotion de véhicules électriques/hydrogène
Impact sur l'économie	<ul style="list-style-type: none">• Gain économique pour le territoire• Innovation/développement



Impact social	<ul style="list-style-type: none">• Impact sur l'emploi/réinsertion• Association des citoyens à la transition écologique
---------------	---

Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

Département des Hautes-Alpes

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Collectivités locales

- Commune de Briançon
- CCB

Etat

- DREAL
- DDT

Établissements et opérateurs publics

- ADEME

Autres acteurs :

- Sociétés de transport local
- organisateurs de navettes (stations de ski, haute vallée, Oulx...)
- SYME 05

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : aménagement d'aires de covoiturage (CC du Pays des Écrins), achats de véhicules électriques, achats et aide à l'achat de vélos à assistance électrique, continuité cyclable Briançon-L'Argentière-La-Bessée
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- AAP « Vélo et territoires » ADEME LEADER



Contrat de
Transition
Écologique et
Solidaire



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
4.1	Mise en place d'une borne éco-compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon	Commune de Briançon	En cours	LEADER	
4.2	Animation territoriale de sensibilisation éco-mobilité	PETR	En cours	LEADER	2020-2021
4.3	Étude mobilité	CCB	En projet	PIITER	
4.4	Accompagnement démarches et projets d'éco-mobilité	CD05	En projet	ADEME	2019-2020

État d'avancement : P = en projet, E = en cours, R = réalisé



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°4.1 : Mise en place d'une borne éco-compteur et de mobilier urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon

Projet rattaché à l'orientation : Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Briançon

Nom, prénom, fonction : BONDA Jonathan, Chargé d'opérations

Le projet en un mot

Dans le cadre d'une importante restructuration de la ville de Briançon, via des projets immobiliers mais aussi par la création de voies verte et douce, la Commune veut soutenir et favoriser tous déplacements permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuellement. Pour cela elle souhaite investir d'une part dans des équipements permettant d'analyser les déplacements des usagers et d'autre part dans du mobilier urbain dédié principalement à la pratique du vélo. Il s'agira également de sensibiliser la population à l'usage de ces équipements via des actions de communication.

Description détaillée du projet

Une portion de voie verte, longue de 350 m, a été réalisée sur la commune de Briançon entre l'Avenue Maurice Petsche et l'Avenue de Provence (RN94) le long de Guisane.

Ce tronçon a pour vocation de donner un élan à un projet beaucoup plus ambitieux, porté par le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de Serre Chevalier, qui prolongera cette voie dans la haute vallée de la Guisane et sera un axe majeur des modes de déplacement doux sur le territoire. La longueur du projet dans sa totalité est de 22 km.

L'objectif du projet est de promouvoir une série d'ouvrages à implanter sur le tronçon existant, qui pourraient être reproduits sur l'ensemble du parcours du projet global.



Il est envisagé d'implanter sur la portion de voie verte déjà opérationnelle, un éco-compteur capable de récolter des informations sur le nombre d'usagers utilisant cet axe mais aussi permettant d'avoir des informations sur la nature des flux (touristiques, pendulaire, piéton...). Ces données seraient à communiquer et justifier la réalisation de ce type d'ouvrage dans le département.

L'attrait touristique et la mise en valeur du site doivent également contribuer à son utilisation. C'est pourquoi il est envisagé également de mettre en place des dispositifs visant à proposer aux usagers une description du panorama environnant par la mise en place d'une table d'orientation le long du parcours ainsi qu'une aire de pique-nique équipée d'une table, de bancs et d'un abri bois en cas de pluie.

Dans d'autres quartiers de la ville, plusieurs lieux seraient dotés de points d'arceaux à vélo tels que la bibliothèque, les établissements scolaires et gymnase, la MJC, le CCAS et des zones de stationnement dense (Places de l'Europe, Blanchard, de Suze, Rue Centrale, la Schappe, Sainte Catherine...)

Une étude de faisabilité sera menée pour la réalisation de pistes cyclables sur les avenues du G. De Gaulle (GARE>> Maurice PETSCHÉ) et de M. PETSCHÉ (Place de l'Europe>> CASINO) et il sera également étudié la mise en place d'un jalonnage et d'une signalétique homogène dans la mesure du possible avec les autres vallées (Durance et Guisane).

Des supports de communication seront édités pour présenter aux habitants les équipements mis à disposition et sensibiliser les usagers à les respecter (règles d'usage pour le matériel, code de la route, respect des zones 30...).

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle du début de l'opération : Avril 2019

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2019

Les partenaires et leurs engagements réciproques

À ce jour, la commune porte le projet seule, en cohérence avec les démarches portées à une échelle intercommunale.

Budget prévisionnel

Montant total : 60 605 €

Description des coûts :

- Étude de faisabilité pour la réalisation de pistes cyclables : 10 000€ HT
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'un jalonnage et d'une signalétique homogène avec les autres vallées (Durance et Guisane) : 13 000€ HT
- Achat d'arceaux vélos : 10 000€ HT
- Aménagements complémentaires du tronçon de voie verte réalisé en 2018 par la mise en place d'un compteur, d'un abri et d'une table d'orientation : 27 605€ HT



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021
FEADER/REGION	LEADER	12 121,00 €		
ETAT/ADEME	Appel à projet « Vélo et territoires »	24 242,00 €		
Département		12 121,00 €		
Commune de Briançon	Fonds propre	12 121,00 €		



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Utilisation des infrastructures	L'éco-compteur sera en mesure de fournir cette donnée	0	10km/citoyen/jour
Réduction GES/amélioration de la qualité de l'air	Peut être calculée à partir du nombre d'utilisateurs en 2021, qui par conséquent ne feront pas leur trajet en voiture ?	0	
	Questionnaire sur le site internet quant à l'utilisation des infrastructures		

La piste cyclable contribue à diminuer la consommation d'énergies fossiles du territoire (22 km x conso voiture x nombre d'utilisateurs) et donc augmenter la part des Enr dans le mix énergétique.



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°4.2 : Recrutement d'un chargé de mission « conseiller en mobilité »

Projet rattaché à l'orientation : Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Département des Hautes-Alpes

Nom, prénom, fonction : Jean-Luc BERTHINIER, Directeur des Déplacements, des Infrastructures Routières et Aéronautiques.

Le projet en un mot

L'action consiste à recruter un chargé de mission « Conseiller en Mobilité »

Description détaillée du projet

Cette action de niveau départemental, a été initiée lors de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le conseiller en mobilité aura, sur le territoire départemental, à animer l'Instance de Gouvernance des Acteurs de la Mobilité prévue par le SDAASP, dans l'objectif de :

- Améliorer l'intermodalité et valoriser l'offre du territoire
- Développer l'alternative à la voiture solo
- Développer l'électromobilité
- Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs
- Développer le transport personnalisé
- Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises & de déplacements des établissements scolaires
- Mettre en place des plans de mobilité rurale.

Dans le cadre de ses missions le conseiller pourra contribuer aux projets dont le PETR est



porteur dans le cadre du contrat.

Calendrier prévisionnel

- Recrutement du chargé de mission : 1er semestre 2019

Les partenaires et leurs engagements réciproques : Tableau complété dès l'arrivée du chargé de mission

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ADEME	Participer financièrement au salaire du Chargé de Mission	À compter du recrutement	Acquis	
ETAT	Participer financièrement au salaire du Chargé de Mission	À compter du recrutement	Acquis	

Budget prévisionnel

Montant total : 140 000 € répartis sur 2019 et 2020

Description des coûts : Masse Salariale, mise à disposition d'un véhicule

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
ADEME			40 500 €	40 500 €	
ETAT	FNADT		10 500 €	10 500 €	



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Recrutement de l'Agent			
Accompagnement à la maturation des futurs projets des CTE afin de les faire intégrer le CTE au COPIL annuel	Nombre de projets matures intégrant le CTE chaque année		



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 « Promouvoir la rénovation du bâti, des logements et du parc résidentiel de loisirs »

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Contexte et objectifs :

La consommation d'énergie du secteur résidentiel est principalement liée au chauffage. La facture énergétique des ménages sur ce territoire de montagne est alourdie par les conditions climatiques d'altitude, des systèmes de chauffage onéreux et peu performants, des bâtiments anciens peu ou mal isolés. Les dépenses énergétiques de chauffage des ménages haut-alpins sont d'ailleurs deux fois supérieures à la moyenne nationale.

Le parc immobilier de ce territoire touristique est très varié à la fois selon le type de constructions (maisons individuelles, logements collectifs), le mode d'occupation (résidences principales, résidences secondaires, mises en location ou non, logements sociaux...), le mode de gestion (petites copropriétés, résidences de touristes...).

Par ailleurs, il s'avère que le territoire présente des lacunes dans la formation des artisans locaux, notamment dans l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

La mise en œuvre de cette orientation « logement » passe par :

- la massification des rénovations énergétiques performantes des logements du territoire, qu'ils soient à usage de résidence principale ou de résidence secondaire ;
- La formation des entreprises, des artisans sur l'écoconstruction, la rénovation performante des bâtiments, les matériaux bio-sourcés.
- La structuration et le développement de la filière de matériaux bio-sourcés, à la fois pour la construction (bois d'œuvre) mais aussi pour les isolants (cluster matériaux biosourcés).
- Un projet avec des actions de communication et sensibilisation envers le grand public et les professionnels / syndic mis en place par le PETR
- la mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Principaux enjeux :

- limiter la dépense énergétique des bâtiments

- former à l'utilisation de matériaux bio-sourcés et à l'écoconstruction
- structurer et développer la filière des matériaux bio-sourcés

Résultats globaux attendus au terme du CTES

Catégorie d'indicateurs	Indicateurs
Rénover les bâtiments pour les rendre plus économes en énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et rénovation des bâtiments (ménages, copropriétés, parc industriel, structures publiques)
Former les entreprises à l'écoconstruction, à l'utilisation de matériaux bio sourcés	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation dans les écoles/universités • Formation
Structurer et développer la filière de matériaux biosourcés	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement des acteurs et de leurs activités / croissance
Impact sur l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Gain économique pour le territoire • Innovation/développement
Impact social	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'emploi/réinsertion • Association des citoyens à la transition écologique

Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

3 Communautés de communes

- CC du Briançonnais.
- CC du Pays des Écrins
- CC du Guillestrois Queyras

État :

- DREAL
- DDT 05
- DIRRECTE

Établissements et opérateurs publics

- ADEME
- CDC – Banque des territoires réhabilitation énergétique sur logement sociaux et réhabilitation bâtiment publique prêt restructurant / rentabilisé sur économie d'énergie
- ANAH

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département des Hautes Alpes

Autres acteurs :

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- La confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Entreprises du Bâtiment
- Espace info énergie

- Compagnie des Alpes (poursuites des actions à Serre Chevalier)
- Bailleurs sociaux

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

- Le programme **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** a permis à travers plusieurs opérations de réaliser des travaux de rénovation de bâtiments publics (TEPCV1), et orientés sur les opérations concernant les logements communaux (TEPCV2, 13 communes du territoire) pour un montant global de 1,5 million de travaux.
- Le PETR a mis en place **une formation à destination des élus et techniciens des collectivités** sur la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique des bâtiments. Une seconde session en 2018 a permis aux collectivités présentes d'analyser leur patrimoine bâti plus en détails et les dépenses énergétiques qui y sont liées, et d'étudier sur des cas concrets et précis du territoire, les possibilités d'amélioration énergétique.
- Le PETR anime et coordonne **le programme PRO INNO 8 (CEE-TEPCV)**. La mobilisation des collectivités est importante sur ce dispositif avec plus de 1,5 million de travaux réalisés et financés via les CEE. (L'enveloppe de 300 GWh cumac sera utilisée principalement dans la rénovation des bâtiments publics).

Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
5.1	Rénovation énergétique logements communaux Puy Saint André	Commune de Puy Saint André	Réalisé, démonstrateur de futurs projets du CTE	TEPCV	
5.2	« Le bâtiment de 2050 »	Collège Garcins	En projet		

État d'avancement : P = en projet, E = en cours, R = réalisé



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION 5.1 : Rénovation énergétique performante des logements communaux de Puy Saint André – déploiement sur le territoire du PETR

Projet rattaché à l'orientation : Promouvoir la rénovation du bâti, des logements et du parc résidentiel de loisirs
Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Puy Saint-André représentée par son maire Pierre Leroy

Le projet en un mot

Cette action a pour but de servir d'exemple dans la réalisation d'opérations similaires sur d'autres communes du PETR. Elle a consisté à réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école du hameau de Puy Chalvin. Ce bâtiment sur 3 niveaux est constitué de 2 logements locatifs pour une surface totale d'environ 240 m².

Description détaillée du projet

Cette action, qui a valeur d'exemple, a eu pour but de réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école du hameau de Puy Chalvin. Ce bâtiment sur 3 niveaux est constitué de 2 logements locatifs pour une surface totale d'environ 240 m².

Une étude architecturale et énergétique a été réalisée en 2011 par le CAUE des Hautes Alpes. Celle-ci montrait l'existence de nombreux ponts thermiques et une isolation insuffisante.

Le fond de financement TEPCV a permis à la commune de Puy-Saint-André de mener des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre d'un projet de rénovation globale, notamment l'isolation par l'extérieur.

En 2018, les CEE via le TEPcv ont permis d'effectuer 58 opérations, d'engager 21 collectivités, et ce sont 30 bâtiments qui ont pu bénéficier de travaux d'amélioration énergétique (une opération de modernisation de l'éclairage public a également été menée).

Calendrier

2017-2018 : action terminée ayant vocation à être démultipliée sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'animation qui va être mise en place (programme LEADER).

2020-2021 : poursuite du déploiement sur l'ensemble du territoire



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Commune de Puy Saint André	9 000 €		Engagement acquis, projet réalisé	Démultiplication sur le territoire du PETR
Etat	36 000 € (TEPCV)		Acquis	

Budget

Montant total : 45 000 €



Description des coûts :

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-7	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique <ul style="list-style-type: none">Ancienne école de Puy Chalvin	45 000€
Total	45 000 €

Plan de financement:

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020
ETAT	TECPV	36 000€		

Objectifs et évaluation

Le projet a déjà été mené à bien. Des résultats sont donc disponibles.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Rénovation énergétique des bâtiments et logements	Surface de logements rénovés (dans le parc public et le parc privé)		
Rénovation énergétique des bâtiments et logements	Nombre de foyers équipés		

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs)

- Viser le référentiel BBC rénovation 2009
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ 4 800 kWh/an, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver



Contrat de
Transition
Écologique et
Solidaire

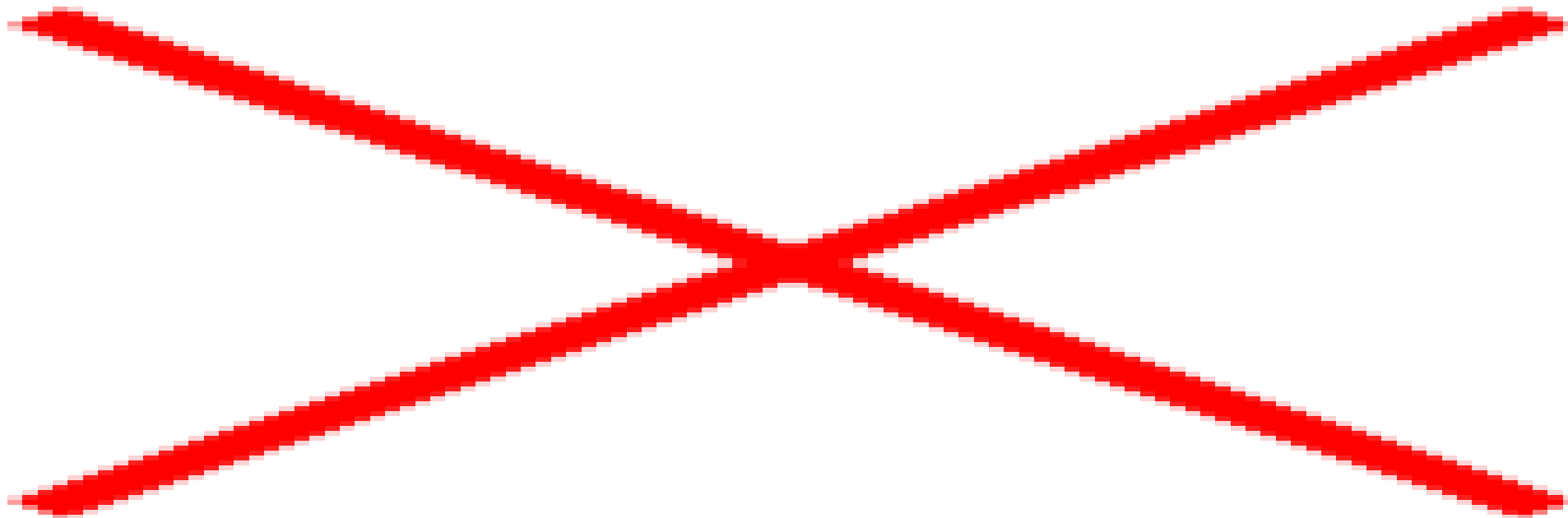


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ANNEXE 2 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE





Contrat de
Transition
Écologique et
Solidaire



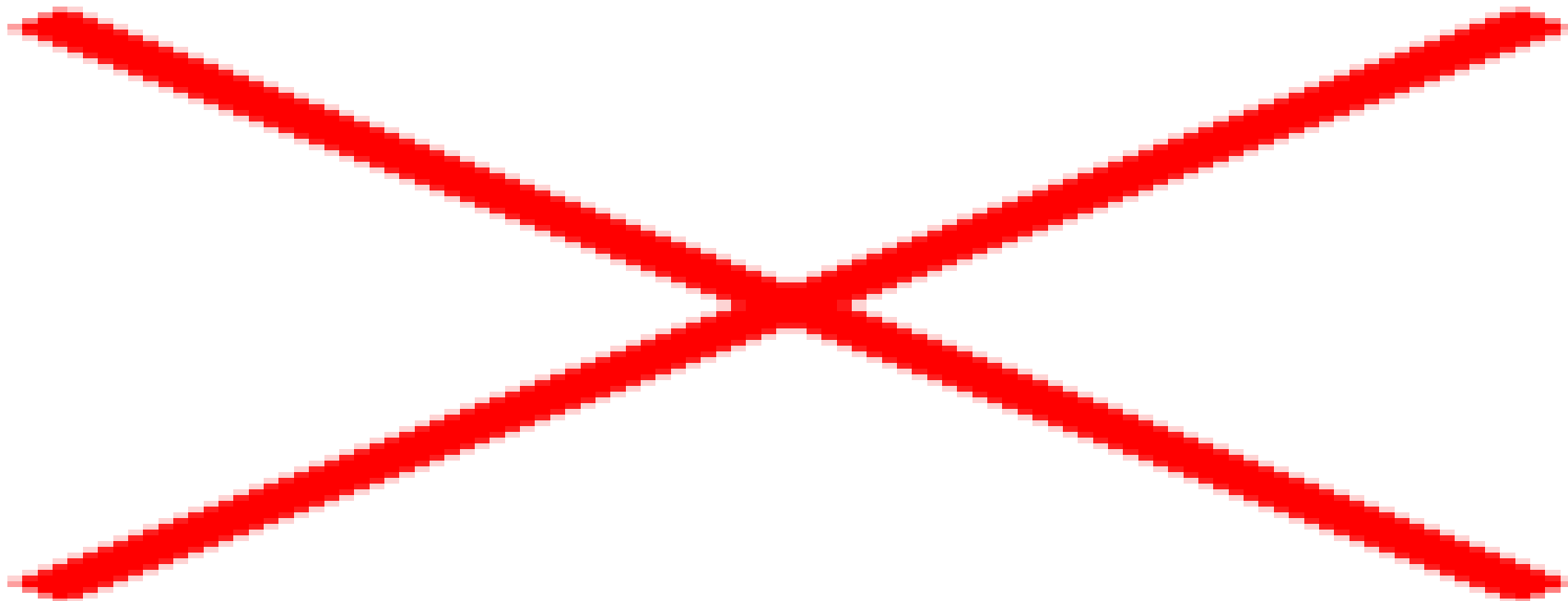
PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS
QUEYRAS**

ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DE L'ADEME ET DE LA CAISSE DES DEPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

8.1. ADEME

Si un Contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME existe ou qu'il soit préparé dans le cadre de la démarche CTE, il sera ici annexé.

CONTRAT D OBJECTIF EN COURS DE VALIDATION ADEME



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

GROUPE



8.2. CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du contrat de transition écologique et solidaire du PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestoris et Queyras, la Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

I – PRÉSENTATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

<p>Présentation de la Banque des Territoires</p>	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le financement des entreprises • La gestion d'actifs • Les retraites et la formation professionnelle • Les filiales et participations • La Banque des Territoires <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.</p> <p>La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p>
--	---

	<p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
<p>Modalités d'intervention de la Banque des Territoires</p>	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Conseiller</u> : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets. - <u>Financer</u> : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires. - <u>Opérer</u> : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'État dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.
<p>Missions spécifiques en matière de transition écologique</p>	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>

II – DESCRIPTION DES MOYENS APPORTÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU CTES

La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE en proposant aux acteurs de ce dernier :

- *Un accompagnement en ingénierie*
- *Des financements sous forme de prêts*
- *Des investissements en fonds propres*

1 / Les crédits d'ingénierie

- L'ingénierie amont :

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- L'ingénierie de projet

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

2 / Les prêts aux collectivités locales

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTES dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

3 / Les investissements en fonds propres

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 700 millions d'euros, toutes thématiques confondues.

Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiée dans des sociétés *ad hoc*. Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

- La production et le transport d'énergie

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

- Les mobilités durables

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics :

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

6 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTES pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur, l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement),
- La Société Forestière,

III – CONTRIBUTION THÉMATIQUE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES AUX DIFFÉRENTES ACTIONS DU CTES :

Compte tenu des fiches actions et projets annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTES sur les thématiques définies par le CTES du territoire.



IV – OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTES, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions ou projets annexées au présent CTES indiquent des estimations de financements demandées à la CDC, la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions ou projets annexées au CTES, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.